

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
Du SDC «CAPITOU DE L'ESTEREL» du 26 juillet 2018**

Le 26 juillet 2018 à 14H00, les copropriétaires du SDC « CAPITOU DE L'ESTREL » se sont réunis en Assemblée Générale sur convocation du Syndic, qui a adressé par lettre recommandée avec accusé de réception, l'ensemble des documents prévus par l'article 11 du décret du 17 mars 1967 pour délibérer sur l'ordre du jour.

Chaque copropriétaire entré en séance a émargé la feuille de présence.

Handwritten signature and initials in black ink, appearing to be 'GF RB' with a large flourish underneath.

CAPITOU DE L'ESTEREL

Présents ou Représentés sur le premier vote:

MLLE AGACHE Aude (127 ièm.), M/MME BACHELOT Jean-Claude (118 ièm.), M&ME BACHELOT Marc et Emmanuelle (127 ièm.), MME BALAZUC Anne-Marie (114 ièm.), M/MME BARDY J.Paul & Catherine (118 ièm.), M/MME BARITAUD (127 ièm.), MLLE BARRAS Anne-Marie-Ingrid (127 ièm.), MME BAURAND Madeleine (114 ièm.), M&ME BEAUVOIS Didier et Roseline (114 ièm.), MME BELLANGER Christelle (169 ièm.), M/MME BELLET Robert/Thérèse (118 ièm.), M/MME BESNAINOU Maurice/Lucette (169 ièm.), INDI BONNET (139 ièm.), MME BOSQUIER Hélène (114 ièm.), M/MME BOUCHETARD Alain/Maire-Jeanne (114 ièm.), M/MME BOUCHON Pierre (127 ièm.), M&ME BRIAND ET KATMI Jean-Luc/Fouzia (254 ièm.), MR BRUYERE Philippe (114 ièm.), M/MME BUR Pierre/Christiane (118 ièm.), M&ME CAILLET Philippe/Martine (127 ièm.), MME CART Marie-Annick (127 ièm.), M/MME CHALUPCZAK Stanislas (127 ièm.), M&ME CHAMPION ET SIGNOURET Serge et Barbara (217 ièm.), M/MME CHANTREL J-Paul/Sylvie (169 ièm.), M/MME CHATAIGNER Alain/Monic (169 ièm.), M/MME CHEZE Guillaume & Véronique (114 ièm.), M/MME CIEUTAT Marcel (127 ièm.), MR COMTE Manuel (127 ièm.), MLLE CONSTANS Anne-Sophie (114 ièm.), IND5 CONTANT (118 ièm.), M/MME COTLEUR fernand (118 ièm.), M&ME COUPIAT François et Valérie (169 ièm.), M&ME CRETEUR Fabien et Zélia (127 ièm.), M/MME CUAZ Franco (169 ièm.), M&ME CURMIN J-Louis & Jacqueline (63 ièm.), MME D'ARONDEL DE HAYES Françoise (169 ièm.), M/MME DAUMET Jean Claude (127 ièm.), DR/M DEBENEST (127 ièm.), MR DECAMP Jacques (114 ièm.), M/MME DELHALLE Jacques (127 ièm.), MME DELOUP (80 ièm.), M/MME DEPIESSE michel (169 ièm.), M/MME DESJACQUES Jean Paul (114 ièm.), M/MME DESMARET Jacques/Thérèse (118 ièm.), M&ME DIOTALLEVI Augustino & Francine (114 ièm.), MME DOSSIER Evelyne (169 ièm.), M/MME DOSSIER Ludovic & Marie-Emil (127 ièm.), M/MME DROUIN (114 ièm.), SCI DU CARREFOUR (127 ièm.), M&ML DUBOST & CLAPEYRON Raphaël & Sabrina (114 ièm.), MME DUC Jeanne (127 ièm.), M/MME DUPAS Hubert (169 ièm.), M/MME DURUPT Jean-Pierre (114 ièm.), M/MME DUVAL Claude (114 ièm.), MME DYE Annie (127 ièm.), INDI ESCHEVINS-GUYOT (127 ièm.), INDV ESCOMEL ET LE BON Franck et Caroline (114 ièm.), MR ESCOMEL Fabien (127 ièm.), M/MME ESNAULT Jacques (228 ièm.), ASSO ESPERANCE DE FLEURY /AUBRAIS (80 ièm.), MME ESSLEMONT Anne Noëlla (114 ièm.), INDI ESTOZEZ (127 ièm.), MME FARJON Jacqueline (169 ièm.), MME FEUERSTEIN Valentin (169 ièm.), MME FREY-BOUCHEZ Michèle (127 ièm.), INDI FREY-GROSPERRIN (169 ièm.), M/MME FRUTIGER Heinz (169 ièm.), MR GALLOT Jean Luc (169 ièm.), M/MME GALLUSCI Patrick/Valérie (114 ièm.), M/MME GANDOLFO Elso (114 ièm.), M&ME GASCOIN Christian & Sandrine (127 ièm.), SUCC GAUTHIER Marie-Thérèse (169 ièm.), M/ML GAUTRON ET VERHELLE Philippe/Caroline (64 ièm.), M/MME GAYDOU Jean-Pierre/Ariane (127 ièm.), MLLE GERARD pascal (127 ièm.), MR GIESING Johannes (118 ièm.), M&ME GODARD Louis/Marie odile (127 ièm.), SCI GOELANDS (DES) Mr PAIN Alain (127 ièm.), MME GRANDMAISON (169 ièm.), M/ML GREGOIRE ET DEVILLARD A.Marie et Bruno (127 ièm.), M/MME GRUYER Jean-Claude (127 ièm.), INDN GUEVEL-PORTIER (169 ièm.), M/MME GUMARI Vincenzo & Ester (127 ièm.), M&ME GYGAX Bernard et Laurence (139 ièm.), M&ME HADDAD Jacques et Danielle (169 ièm.), M/MME HARMAND Jack (169 ièm.), M&ME HARTMANN François & Dominique (127 ièm.), MME HURAT Annette (114 ièm.), SCI IRDALOU Gérante Mme PIQUEMAL (127 ièm.), M&ME JACQUES Alain & Liliane (114 ièm.), M&ME JACQUES Vanessa (114 ièm.), M/MME KLEIN Claude (118 ièm.), MME L'HERITIER Marie-France (114 ièm.), MR LA PENNA Michel (169 ièm.), M/MME LABRIET Guy/Denise (169 ièm.), M&ME LANGASQUE & TENEAU Eric et Isabelle (127 ièm.), M/MME LAPERSONNE André (127 ièm.), M/MME LARY Georges (127 ièm.), M&ME LASSALLE Thierry & Sylvia (114 ièm.), M&ME LAUNOIS Thomas et Elodie (169 ièm.), M&ME LAURENT ET LAMBERT Francine et Michel (127 ièm.), MME LECLER Christine (127 ièm.), M&ME LENGELLE Bernard et Yolande (169 ièm.), MRS LEPRINCE ET LE QUINIO Hervé et Olivier (139 ièm.), MME LEQUEUX Jeannie (127 ièm.), M/MME LORENZI Albert/Nicole (127 ièm.), M/MME LORIENTE Andre (318 ièm.), MME LUCAS Annie (47 ièm.), MME MANIL Jeanne (139 ièm.), M&ME MARANO Marco et Lyse (114 ièm.), MME MARTI Caroline (127 ièm.), IND MARTIN Robert et J-François (127 ièm.), MME MARTIN maxime (118 ièm.), M/MME MEDINA Jean-Yves/Mickaëlle (127 ièm.), M&ME MELZER Jean et Sylvie (114 ièm.), M&ME MERTES-COLOM Mickael et Cécile (114 ièm.), M/MME MINARDI J-François/Stéphanie (217 ièm.), M/MME MOISAN Yves (127 ièm.), MME MOREL Chantal (114 ièm.), M&ME MOREL Henri et Madeleine (114 ièm.), M/MME MOTTE Frédéric & Monique (169 ièm.), MME NICOLETTI Valérie (127 ièm.), MME NICOLLET Odette (169 ièm.), M/MME NOURRY André/Raymonde (127 ièm.), MLLE NURDIN Agnès (75 ièm.), M/MME OGIER Patrick/Raymonde (114 ièm.), MR OLESIK J-Pierre (47 ièm.), MME PADEL Danielle (206 ièm.), SCI PAMPA Mme VEZZANI (114 ièm.), MME PASCAL Simone (86 ièm.), M/MME PELLETIER Bernard/Martine (127 ièm.), INDV PERRICHON Elodie et Rémi (127 ièm.), IND/ PICARD (175 ièm.), M/MME POISSON Claude/Ariane (127 ièm.), MLLE POISSON Monique (169 ièm.), M&ME POTOT J-François & Anne-M. (127 ièm.), M&ME PRIETO Max et Patricia (127 ièm.), ML/M PROIETTI ET AUCOIN Carla et Didier (114 ièm.), M&ME PROST Fabien & Marianne (169 ièm.), M&ME PRULIERE Laurent & Cécile (114 ièm.), MME RADER Monika (114 ièm.), M/MME RHULE Ronald / Tatiana (127 ièm.), MR RIPELL Marc (114 ièm.), M/MME ROBERT Yves (127 ièm.), M&ME ROOSENS Dimitri et Aurélie (139 ièm.), M/MME ROTTIERS Daniel/Nelly (127 ièm.), M/MME ROUCHON Robert (114 ièm.), M/MME ROULOT Gilbert (127 ièm.), MME ROUMAGOUX-DERIEPPE Leslie (114 ièm.), M/MME ROUSSEAU j.claude (127 ièm.), MR ROY Jean-Marie (127 ièm.), M&ME ROZELIER Jean-Marc (127 ièm.), MME RUELLAN-HUGUET CHRISTIANE (127 ièm.), M/MME SASSARD Pierre-André/Catheri (169 ièm.), MME SAVENIERS Anne-Blanche (169 ièm.), M/MME SAVIGNAT Claude (127 ièm.), M/MME SEZILLE André (80 ièm.), M/MME SICART christian (127 ièm.), M&ME SOUYRIS ET PAILLAT Jérôme et Rachel (127 ièm.), M&ME STANEK ET HARMAND Christophe / Rosalie (169 ièm.), M&ME SURACE ET KHUMCHAI Sébastiano et Samrit (127 ièm.), MME TELLIER Régine (124 ièm.), M&ME TERRASSON ET CENCI Frédéric et Audrey (207 ièm.), M/MME THEBAULT Dominique/Gisèle (217 ièm.), MME THIESSEN BRANDT Erika (80 ièm.), M&ME THOMAS Gérard et Claudine (114 ièm.), MME TILLY Hélène (127 ièm.), MME TREHEUX Etienne (169 ièm.), MME VANDAMME Marie-Claude (118 ièm.), MME VERHEEKE-VERBIEST Arlette (127 ièm.), MME VERJAT Jacqueline (169 ièm.), MLLE VINCENT Marielle (236 ièm.), M/MME ZAGATO Olivier/Marie Noelle (114 ièm.),

173 Copropriétaires sur 343 sont présents ou représentés, soit 23 245 tantièmes sur un total de 46 109.

14:29:48 [v1]

1) Election du Président de séance

Président de Séance : M. CHANTREL

Résultats du vote	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	46 109	23 245	21 308	1 062	875
Copropriétaires	343	173	158	8	7

* Sur la clé de Charge : 1 CHARGES COMMUNES GENERALES

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24

CONTRE :

INDI BONNET (139 ièm.), MME CART Marie-Annick (127 ièm.), M/MME DELHALLE Jacques (127 ièm.), MME MANIL Jeanne (139 ièm.), M&ME MOREL Henri et Madeleine (114 ièm.), IND/ PICARD (175 ièm.), M/MME ROUCHON Robert (114 ièm.), M/MME SICART christian (127 ièm.)

ABSTENTION :

CAPITOU DE L'ESTEREL

M&ME DIOTALLEVI Augustino & Francine (114 ièm.), M/ME DROUIN (114 ièm.), MME DUC Jeanne (127 ièm.), M/ME LARY Georges (127 ièm.), MRS LEPRINCE ET LE QUINIO Hervé et Olivier (139 ièm.), M/ME ROULOT Gilbert (127 ièm.), M/ME SAVIGNAT Claude (127 ièm.)

14:30:47 [v2]

2.1) Election d'un scrutateur

Scrutateur : M. BELLET

Résultats du vote	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	46 109	23 245	22 286	705	254
Copropriétaires	343	173	165	6	2

* Sur la clé de Charge : 1 CHARGES COMMUNES GENERALES

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24

CONTRE :

M&ME JACQUES Alain & Liliane (114 ièm.), M&ME JACQUES Vanessa (114 ièm.), M/ME KLEIN Claude (118 ièm.), MME MARTIN maxime (118 ièm.), M/ME MEDINA Jean-Yves/Mickaëlle (127 ièm.), M&ME MERTES-COLOM Mickael et Cécile (114 ièm.)

ABSTENTION :

MME DUC Jeanne (127 ièm.), MME FREY-BOUCHEZ Michèle (127 ièm.)

Arrivée(s):

M/ME TOUBOUL Raymond (127 ièm.),

14:32:15 [v3]

2.2) Election d'un scrutateur

Scrutateur : M. ESNAULT

Résultats du vote	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	46 109	23 372	22 991	127	254
Copropriétaires	343	174	171	1	2

* Sur la clé de Charge : 1 CHARGES COMMUNES GENERALES

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24

CONTRE :

M/ME CHALUPCZAK Stanislas (127 ièm.)

ABSTENTION :

MME DUC Jeanne (127 ièm.), M/ME TOUBOUL Raymond (127 ièm.)

14:33:27 [v4]

3) Election du Secrétaire de séance

Secrétaire : Agence AGI représentée par M. BOUCHET

Résultats du vote	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	46 109	23 372	22 832	413	127
Copropriétaires	343	174	170	3	1

* Sur la clé de Charge : 1 CHARGES COMMUNES GENERALES

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24

CONTRE :

ASSO ESPERANCE DE FLEURY /AUBRAIS (80 ièm.), M&ME HARTMANN François & Dominique (127 ièm.), MME PADEL Danielle (206 ièm.)

ABSTENTION :

M/ME TOUBOUL Raymond (127 ièm.)

4) Rapport moral du conseil syndical

Intervention de M. CHANTREL, Président. Rapport joint



CAPITOU DE L'ESTEREL

Résolution sans vote.

Arrivée(s):

M&ME AGUADO ET CALONI Pierre et Clémentine (47 ièm.), M/ME BARDOUX Jean-Claude/Martine (207 ièm.), M&ME DEYGAS Ludovic et Audrey (127 ièm.), M/ME TORTORA Philippe/Christine (207 ièm.),

15:07:22 [v6]

5) Examen et approbation des comptes de l'exercice 2017/2018 (joints)

Selon la loi, nous vous informons que les pièces comptables peuvent être consultées dans les bureaux de l'Agence AGI aux ARCADES de la MEDITERRANEE, 967 avenue de la Corniche d'Azur à St Aygulf, le 24/07/2018 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Nous vous invitons à poser vos questions comptables à cette occasion.

Projet de résolution :

- L'assemblée Générale approuve, sans réserve, en leur forme, teneur, imputation et répartition, les comptes de charges de l'exercice clos le 31 mars 2018, comptes qui ont été adressés à chaque copropriétaire.
- Le montant des dépenses de l'exercice arrêté au 31 mars 2018 est de 413 096.72 € (359 651.34 € charges communes générales + 53 445.38 € travaux)

A noter, l'ASL des Collines du Capitou conteste leur quote part de charges pour 6 410,52 € qui sera réintégrée en charge de l'exercice en cours pour tout ou partie.

Résultats du vote	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	46 109	23 960	23 013	254	693
Copropriétaires	343	178	171	2	5

* Sur la clé de Charge : 1 CHARGES COMMUNES GENERALES

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24

CONTRE :

MME CART Marie-Annick (127 ièm.), M/ME SICART christian (127 ièm.)

ABSTENTION :

M/ME CHEZE Guillaume & Véronique (114 ièm.), M/ME HARMAND Jack (169 ièm.), M&ME MERTES-COLOM Mickael et Cécile (114 ièm.), M&ME STANEK ET HARMAND Christophe / Rosalie (169 ièm.), M/ME TOUBOUL Raymond (127 ièm.)

15:17:48 [v7]

6) Quitus au Syndic pour sa gestion

L'Assemblée Générale donne quitus au Syndic, sans réserve, pour sa gestion arrêtée au 31 mars 2018.

Résultats du vote	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	46 109	23 960	19 332	4 501	127
Copropriétaires	343	178	145	32	1

* Sur la clé de Charge : 1 CHARGES COMMUNES GENERALES

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24

CONTRE :

MLLE BARRAS Anne-Marie-Ingrid (127 ièm.), M/ME BOUCHETARD Alain/Maire-Jeanne (114 ièm.), M/ME CHANTREL J-Paul/Sylvie (169 ièm.), M/ME CHATAIGNER Alain/Monic (169 ièm.), M&ME CRETEUR Fabien et Zélia (127 ièm.), M/ME DEPIESSE michel (169 ièm.), M/ME DUPAS Hubert (169 ièm.), M/ME DURUPT Jean-Pierre (114 ièm.), MR ESCOMEL Fabien (127 ièm.), MME ESSEMONT Anne Noëlla (114 ièm.), M/ME FRUTIGER Heinz (169 ièm.), SUCC GAUTHIER Marie-Thérèse (169 ièm.), MLLE GERARD pascale (127 ièm.), SCI GOELANDS (DES) Mr PAIN Alain (127 ièm.), SCI IRDALOU Gérante Mme PIQUEMAL (127 ièm.), M/ME LAPERSONNE André (127 ièm.), MME LECLER Christine (127 ièm.), M/ME LORIENTE Andre (318 ièm.), MME LUCAS Annie (47 ièm.), M/ME OGIER Patrick/Raymonde (114 ièm.), SCI PAMPA Mme VEZZANI (114 ièm.), INDV PERRICHON Elodie et Rémi (127 ièm.), M&ME PROST Fabien & Marianne (169 ièm.), MME RADER Monika (114 ièm.), M/ME RHULE Ronald / Tatiana (127 ièm.), MME ROUMAGOUX-DERIEPPE Leslie (114 ièm.), MME TELLIER Régine (124 ièm.), M/ME THEBAULT Dominique/Gisèle (217 ièm.), MME THIESSEN BRANDT Erika (80 ièm.), M&ME THOMAS Gérard et Claudine (114 ièm.), MLLE VINCENT Marielle (236 ièm.), M/ME ZAGATO Olivier/Marie Noëlle (114 ièm.)

ABSTENTION :

M/ME TOUBOUL Raymond (127 ièm.)



Arrivée(s):

MR OBERLINGER Jean-Marc (114 ièm.),

Départ(s):

MME TELLIER Régine (124 ièm.),

15:51:22 [v8]

9) Décision à prendre pour le changement de contrat d'assurance de la copropriété

Commentaires de M. THOMAS (conseiller syndical), ancien assureur :

L'assurance incendie n'est pas obligatoire pour les propriétaires (elle l'est pour les locataires, ainsi que pour les propriétaires bailleurs - Loi ALUR), elle l'est également pour un immeuble collectif de copropriété verticale, souscrite généralement par le syndic d'immeuble.

Dans le cas d'une copropriété horizontale, comme au Capitou, chaque propriétaire assure et a assuré individuellement sa propriété, et son contenu, en valeur de reconstruction contre l'incendie, le vol, le dégât des eaux, sa responsabilité etc ...Le risque est alors identique à celui de toutes les habitations de France et de Navarre. Dans notre domaine du Capitou, il est bien entendu obligatoire de garantir les biens communs, tels que l'Hacienda, la maison du gardien, l'Agora, le local et bureau de la piscine, ainsi que l'immeuble collectif de la Tramontane. Pour le reste, il faut considérer que chaque copropriétaire est assuré, et n'a pas à supporter la charge d'une deuxième couverture qui se traduit par une surprime d'au moins 15000 €.

Dans le règlement de copropriété (page 56, article 15 - dispositions générales) cette assurance avait été souscrite pour garantir sa construction peut être en vente en futur achèvement.

Cet article nous autorise en assemblée générale à supprimer cette surprime. Il est nécessaire de rappeler la nécessité pour chacun d'assurer ses biens.

Si cette résolution est votée en assemblée générale, nous pouvons faire 15 à 20 000 €, d'économie avec un contrat bien structuré.

Le syndic souhaite attirer l'attention des copropriétaires sur le fait qu'ils devront tous être assurés pour leur responsabilité civile, les dégâts des eaux et l'incendie.

Ils devront préciser à leur assureur que leur habitation est une construction privative, construite sur une partie commune en jouissance privative. La copropriété du CAPITOU DE L'ESTEREL est une copropriété horizontale.

Devis :

MMA ENTREPRISES : 5 991.13 € cotisation annuelle

AVIVA : En attente

Projet de résolution :

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, pris connaissance de l'avis du conseil syndical et délibéré, décide :

-Changement de contrat d'assurance de la copropriété pour le 1er janvier 2019

• Examine et soumet au vote la proposition :

-de la compagnie : MMA ENTREPRISES

-prévue pour un montant de 5 991.13 € TTC

• A compter du 1er janvier 2019, les habitations privées ne seront plus assurées. Seules les parties communes le seront.

Résultats du vote	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	46 109	23 950	21 980	883	1 087
Copropriétaires	343	178	165	5	8

* Sur la clé de Charge : 1 CHARGES COMMUNES GENERALES

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24

CONTRE :

M&ME BRIAND ET KATMI Jean-Luc/Fouzia (254 ièm.), INDI ESTOREZ (127 ièm.), MR GALLOT Jean Luc (169 ièm.), MME PADEL Danielle (206 ièm.), MR ROY Jean-Marie (127 ièm.)

CAPITOU DE L'ESTEREL

ABSTENTION :

M/ME CIEUTAT Marcel (127 ièm.), M/ME DOSSIER Ludovic & Marie-Emil (127 ièm.), INDI ESCHEVINS-GUYOT (127 ièm.), MME FEUERSTEIN Valentin (169 ièm.), M/ME GALLUSCI Patrick/Valérie (114 ièm.), M/ME LABRIET Guy/Denise (169 ièm.), MME MARTI Caroline (127 ièm.), M/ME PELLETIER Bernard/Martine (127 ièm.)

15:53:29 [v9]

7) Examen et vote du budget prévisionnel pour l'exercice 2019/2020

- L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve le budget prévisionnel joint à la convocation de la présente réunion.
- Le budget, détaillé par postes de dépenses, a été élaboré par le syndic assisté du conseil syndical pour l'exercice 2019/2020 arrêté à la somme de 360 000 €.
- Les appels de fonds seront exigibles trimestriellement et d'avance, les 1er avril, 1er juillet, 1er octobre et 1er janvier, le règlement devant intervenir dans les 10 jours qui suivent l'appel de fonds par le Syndic.

Résultats du vote	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	46 109	23 950	22 677	453	820
Copropriétaires	343	178	169	3	6

* Sur la clé de Charge : 1 CHARGES COMMUNES GENERALES

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24

CONTRE :

INDI BONNET (139 ièm.), MME MANIL Jeanne (139 ièm.), IND/ PICARD (175 ièm.)

ABSTENTION :

M/ME CHEZE Guillaume & Véronique (114 ièm.), MME DYE Annie (127 ièm.), MME FREY-BOUCHEZ Michèle (127 ièm.), M/ME HARMAND Jack (169 ièm.), M&ME MERTES-COLOM Mickael et Cécile (114 ièm.), M&ME STANEK ET HARMAND Christophe / Rosalie (169 ièm.)

8) Point sur les procédures en cours

SDC CAPITOU DE L'ESTEREL / TREHEUX-MOREL

Une discussion est en cours entre les parties, afin de trouver une issue amiable à cette procédure judiciaire, qui porte sur la libération d'un chemin piétonnier, commun, situé entre 3 propriétés.

Résolution sans vote.

Arrivée(s):

IND SPRINGER (217 ièm.),

16:15:04 [v11]

10) Travaux de réfection des voiries endommagées au sein du domaine

Les conseillers syndicaux concernés, ont souhaité l'intervention d'un ingénieur de chez Eurovia, en compagnie de M. Lambert et la commission travaux, pour constater et proposer de refaire le revêtement de 5 allées (Alouettes, Tourterelles, Corfoux et Cormorans et Hérons). Ces travaux urgents doivent éviter une dégradation encore plus forte de ces allées. Le devis est de 42 112,20 € TTC.

NB : la réfection de l'avenue du Capitou n'est pas d'actualité, elle nécessitera d'autres travaux préparatoires.

Devis :

EUROVIA : 42 112.20 € TTC (35 093.50 € HT)

Projet de résolution :

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, pris connaissance de l'avis du conseil syndical et délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants :

-Réfection des voiries endommagées au sein du domaine

-avec un démarrage des travaux prévu à la date du : 1er octobre 2018

- Donne mandat au conseil syndical d'étudier d'autres propositions et de décider du choix de l'entreprise pour un budget maximum de 42 112.20 € TTC et autorise le syndic à passer commande en conséquence

CAPITOU DE L'ESTEREL

- Au montant des travaux votés viendront s'ajouter les honoraires de gestion financière du Syndic suivant contrat voté en vigueur, à savoir 2% HT du montant des travaux HT, soit 842,00 € TTC.
- La base de répartition des travaux votés est la suivante : Charges communes générales
- La date d'exigibilité des appels de fonds pour les travaux votés est :
 - 100 % le 1er octobre 2018

Résultats du vote	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	46 109	24 167	18 451	4 498	1 218
Copropriétaires	343	179	135	34	10

* Sur la clé de Charge : 1 CHARGES COMMUNES GENERALES

La décision n'est PAS ADOPTÉE, la majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte (23 055 tantièmes) mais, conformément à l'article 25-1, un second vote à la majorité de l'article 24 est possible en séance.

CONTRE :

M/ME BACHELOT Jean-Claude (118 ièm.), M&ME BACHELOT Marc et Emmanuelle (127 ièm.), M/ME BARDY J.Paul & Catherine (118 ièm.), M/ME BARITAUD (127 ièm.), M/ME BESNAINOU Maurice/Lucette (169 ièm.), M/ME BOUCHETARD Alain/Maire-Jeanne (114 ièm.), M/ME BOUCHON Pierre (127 ièm.), M&ME BRIAND ET KATMI Jean-Luc/Fouzia (254 ièm.), M/ME BUR Pierre/Christiane (118 ièm.), M&ME CAILLET Philippe/Martine (127 ièm.), DR/M DEBENEST (127 ièm.), SCI DU CARREFOUR (127 ièm.), M/ME DUVAL Claude (114 ièm.), ASSO ESPERANCE DE FLEURY /AUBRAIS (80 ièm.), M/ME GALLUSCI Patrick/Valérie (114 ièm.), M/ML GREGOIRE ET DEVILLARD A.Marie et Bruno (127 ièm.), M/ME GRUYER Jean-Claude (127 ièm.), M&ME HADDAD Jacques et Danielle (169 ièm.), M&ME HARTMANN François & Dominique (127 ièm.), M&ME JACQUES Alain & Liliane (114 ièm.), M&ME JACQUES Vanessa (114 ièm.), M/ME KLEIN Claude (118 ièm.), M&ME LANGASQUE & TENEAU Eric et Isabelle (127 ièm.), MME MARTIN maxime (118 ièm.), M/ME MEDINA Jean-Yves/Mickaëlle (127 ièm.), MME NICOLLET Odette (169 ièm.), M/ME POISSON Claude/Ariane (127 ièm.), M/ME POISSON Monique (169 ièm.), M&ME POTOT J-François & Anne-M. (127 ièm.), M/ME ROTTIERS Daniel/Nelly (127 ièm.), M/ME ROULOT Gilbert (127 ièm.), M/ME SASSARD Pierre-André/Catheri (169 ièm.), M&ME SURACE ET KHUMCHAI Sebastiano et Samrit (127 ièm.), M/ME TOUBOUL Raymond (127 ièm.)

ABSTENTION :

M&ME AGUADO ET CALONI Pierre et Clémentine (47 ièm.), M&ME DEYGAS Ludovic et Audrey (127 ièm.), M&ME DIOTALLEVI Augustino & Francine (114 ièm.), M/ME DROUIN (114 ièm.), MME FREY-BOUCHEZ Michèle (127 ièm.), M/ME LARY Georges (127 ièm.), M&ME MARANO Marco et Lyse (114 ièm.), M&ME MERTES-COLOM Mickael et Cécile (114 ièm.), M/ME SAVIGNAT Claude (127 ièm.), M/ME TORTORA Philippe/Christine (207 ièm.)

16:16:58 [v12]

10) Travaux de réfection des voiries endommagées au sein du domaine

Second vote conformément à l'article 25-1

Résultats du vote	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	46 109	24 167	18 451	4 498	1 218
Copropriétaires	343	179	135	34	10

* Sur la clé de Charge : 1 CHARGES COMMUNES GENERALES

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24

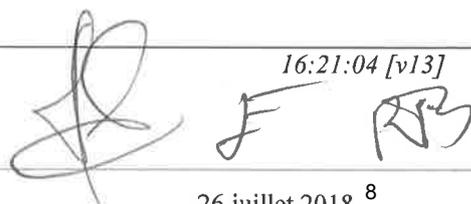
CONTRE :

M/ME BACHELOT Jean-Claude (118 ièm.), M&ME BACHELOT Marc et Emmanuelle (127 ièm.), M/ME BARDY J.Paul & Catherine (118 ièm.), M/ME BARITAUD (127 ièm.), M/ME BESNAINOU Maurice/Lucette (169 ièm.), M/ME BOUCHETARD Alain/Maire-Jeanne (114 ièm.), M/ME BOUCHON Pierre (127 ièm.), M&ME BRIAND ET KATMI Jean-Luc/Fouzia (254 ièm.), M/ME BUR Pierre/Christiane (118 ièm.), M&ME CAILLET Philippe/Martine (127 ièm.), DR/M DEBENEST (127 ièm.), SCI DU CARREFOUR (127 ièm.), M/ME DUVAL Claude (114 ièm.), ASSO ESPERANCE DE FLEURY /AUBRAIS (80 ièm.), M/ME GALLUSCI Patrick/Valérie (114 ièm.), M/ML GREGOIRE ET DEVILLARD A.Marie et Bruno (127 ièm.), M/ME GRUYER Jean-Claude (127 ièm.), M&ME HADDAD Jacques et Danielle (169 ièm.), M&ME HARTMANN François & Dominique (127 ièm.), M&ME JACQUES Alain & Liliane (114 ièm.), M&ME JACQUES Vanessa (114 ièm.), M/ME KLEIN Claude (118 ièm.), M&ME LANGASQUE & TENEAU Eric et Isabelle (127 ièm.), MME MARTIN maxime (118 ièm.), M/ME MEDINA Jean-Yves/Mickaëlle (127 ièm.), MME NICOLLET Odette (169 ièm.), M/ME POISSON Claude/Ariane (127 ièm.), M/ME POISSON Monique (169 ièm.), M&ME POTOT J-François & Anne-M. (127 ièm.), M/ME ROTTIERS Daniel/Nelly (127 ièm.), M/ME ROULOT Gilbert (127 ièm.), M/ME SASSARD Pierre-André/Catheri (169 ièm.), M&ME SURACE ET KHUMCHAI Sebastiano et Samrit (127 ièm.), M/ME TOUBOUL Raymond (127 ièm.)

ABSTENTION :

M&ME AGUADO ET CALONI Pierre et Clémentine (47 ièm.), M&ME DEYGAS Ludovic et Audrey (127 ièm.), M&ME DIOTALLEVI Augustino & Francine (114 ièm.), M/ME DROUIN (114 ièm.), MME FREY-BOUCHEZ Michèle (127 ièm.), M/ME LARY Georges (127 ièm.), M&ME MARANO Marco et Lyse (114 ièm.), M&ME MERTES-COLOM Mickael et Cécile (114 ièm.), M/ME SAVIGNAT Claude (127 ièm.), M/ME TORTORA Philippe/Christine (207 ièm.)

16:21:04 [v13]



CAPITOU DE L'ESTEREL

11) Examen et vote du devis pour le remplacement du revêtement PVC armé du bac tampon sous la plage piscine

Devis :

TECHNIQUES PISCINES : 23 561.20 € TTC (19 700 € HT)

Projet de résolution :

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, pris connaissance de l'avis du conseil syndical et délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants :

-Remplacement du revêtement PVC armé du bac tampon sous la plage piscine

• Examine et soumet au vote la proposition :

-de l'entreprise : TECHNIQUES PISCINES

-prévue pour un montant de 23 561.20 € TTC

-avec un démarrage des travaux prévu à la date du : 1er octobre 2018

• Au montant des travaux votés viendront s'ajouter les honoraires de gestion financière du Syndic suivant contrat voté en vigueur, à savoir 2 % HT du montant des travaux HT, soit 471,00 € TTC

• La base de répartition des travaux votés est la suivante : Charges communes générales

. Le financement est assuré par le fonds travaux ALUR

• La date d'exigibilité des appels de fonds pour les travaux votés est : 1er octobre 2018

Résultats du vote	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	46 109	24 167	23 177	749	241
Copropriétaires	343	179	171	6	2

* Sur la clé de Charge : 1 CHARGES COMMUNES GENERALES

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24

CONTRE :

MR DECAMP Jacques (114 ièm.), M/ME DOSSIER Ludovic & Marie-Emil (127 ièm.), M&ME LANGASQUE & TENEAU Eric et Isabelle (127 ièm.), MME MARTI Caroline (127 ièm.), M/ME ROULOT Gilbert (127 ièm.), M&ME SURACE ET KHUMCHAI Sebastiano et Samrit (127 ièm.)

ABSTENTION :

M&ME DIOTALLEVI Augustino & Francine (114 ièm.), MME DYE Annie (127 ièm.)

Arrivée(s):

MME TELLIER Régine (124 ièm.),

16:29:34 [v14]

12) Décision à prendre pour le remplacement des luminaires sur l'Avenue du Capitou

Mr Ogier, spécialiste des « éclairages » a informé le conseil syndical de l'arrêt de commercialisation des ampoules et des globes. Il nous propose des ampoules à LED 40 W et des nouveaux candélabres, à la fois efficaces et esthétiques, pour changer les 57 globes de l'avenue du Capitou. Les globes et ampoules changés, serviront pour le remplacement des luminaires défaillants dans les allées et placettes. Le devis comprend la dépose et la pose puisqu'elle nous est offerte.

Devis

PERRET : 460 € X 57 = 28 842 € TTC (26 220 € HT)

Projet de résolution :

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, pris connaissance de l'avis du conseil syndical et délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants :

-Remplacement des luminaires sur l'Avenue du Capitou

• Examine et soumet au vote la proposition :

-de l'entreprise : PERRET

-prévue pour un montant de 28 842 € TTC

-avec un démarrage des travaux prévu à la date du : 1er octobre 2018

• Au montant des travaux votés viendront s'ajouter les honoraires de gestion financière du Syndic suivant contrat voté en vigueur, à savoir 2 % HT du montant des travaux HT, soit 576 € TTC

• La base de répartition des travaux votés est la suivante : Charges communes générales

CAPITOU DE L'ESTEREL

- La date d'exigibilité des appels de fonds pour les travaux votés est :
 - 25 % le 1er octobre 2018
 - 25 % le 1er janvier 2019
 - 25 % le 1er avril 2019
 - 25 % le 1er juillet 2019

Résultats du vote	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	46 109	24 291	18 178	4 211	1 902
Copropriétaires	343	180	136	30	14

* Sur la clé de Charge : 1 CHARGES COMMUNES GENERALES

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24

CONTRE :

MLLE AGACHE Aude (127 ièm.), MME BELLANGER Christelle (169 ièm.), M&ME BRIAND ET KATMI Jean-Luc/Fouzia (254 ièm.), M/ME CHEZE Guillaume & Véronique (114 ièm.), MR COMTE Manuel (127 ièm.), MLLE CONSTANS Anne-Sophie (114 ièm.), MME D'ARONDEL DE HAYES Françoise (169 ièm.), MR DECAMP Jacques (114 ièm.), MME DELOUP (80 ièm.), M/ME DOSSIER Ludovic & Marie-Emil (127 ièm.), M&ML DUBOST & CLAPEYRON Raphaël & Sabrina (114 ièm.), MME DYE Annie (127 ièm.), M/ME ESNAULT Jacques (228 ièm.), M/ME GALLUSCI Patrick/Valérie (114 ièm.), M&ME GODARD Louis/Marie odile (127 ièm.), M/ME GUMARI Vincenzo & Ester (127 ièm.), M/ME HARMAND Jack (169 ièm.), MME HURAT Annette (114 ièm.), M&ME LANGASQUE & TENEAU Eric et Isabelle (127 ièm.), MME LEQUEUX Jeanniej (127 ièm.), MME MARTI Caroline (127 ièm.), M&ME MELZER Jean et Sylvic (114 ièm.), M&ME MERTES-COLOM Mickael et Cécile (114 ièm.), M/ME MINARDI J-François/Stéphanie (217 ièm.), MME PADEL Danielle (206 ièm.), ML/M PROIETTI ET AUCOIN Carla et Didier (114 ièm.), M/ME ROULOT Gilbert (127 ièm.), M&ME STANEK ET HARMAND Christophe / Rosalie (169 ièm.), M&ME SURACE ET KHUMCHAI Sebastiano et Samrit (127 ièm.), MME VERHEEKE-VERBIEST Arlette (127 ièm.)

ABSTENTION :

M&ME COUPIAT François et Valérie (169 ièm.), M/ME CUAZ Franco (169 ièm.), M/ME GANDOLFO Elso (114 ièm.), M&ME GASCOIN Christian & Sandrine (127 ièm.), SUCC GAUTHIER Marie-Thérèse (169 ièm.), MME GRANDMAISON (169 ièm.), MME L'HERITIER Marie-France (114 ièm.), M/ME MOISAN Yves (127 ièm.), M/ME MOTTE Frédéric & Monique (169 ièm.), MR OLESIK J-Pierre (47 ièm.), MR RIPOLL Marc (114 ièm.), M&ME ROZELIER Jean-Marc (127 ièm.), MME SAVENIERS Anne-Blanche (169 ièm.), MME VANDAMME Marie-Claude (118 ièm.)

17:03:15 [v15]

13) Travaux de rénovation du bâtiment accueil et vestiaire piscine

Nous avons rénové le bassin et les plages de la piscine. Aujourd'hui nous proposons de mettre à niveau ce bâtiment, ancien, et qui ne correspond plus à nos besoins.

La société France Equipement, spécialisée dans la réalisation des piscines collectives, propose (voir schémas joint et maquette qui sera présentée par Mr Denis Raynaud) des cabines confortables, côté femmes pour une famille, 3 cabines et 2 WC suspendus. Côté hommes, des rangements et 3 cabines, ainsi qu'un WC suspendu, un WC enfant, et 2 urinoirs avec séparation. Une grande cabine pouvant servir pour les personnes à mobilité réduite.

Les coloris seront alternés (vert anis et blanc moucheté). Les parois sont en stratifié massif de 13 mm. Le local MNS sera côté bassin comme cela est logique, et à l'autre bout, côté escalier, un local vaste sera réservé pour les équipements du club sportif.

Les travaux de maçonnerie qui ne concernent que la démolition des cabines et la réalisation d'un nouveau sol, sont en supplément, ainsi que les sanitaires.

Devis

FRANCE EQUIPEMENT: 19 326.92 € TTC (16 105.77 € HT) - cabines
E. RENOVATION : 14 251.60 € TTC (12 956 € HT) - maçonnerie
DUBOST : 5 450.00 € TTC (4 955 € HT) - sanitaires

Réfection du sol en résine, ou carrelage : estimatif 8000 € TTC

Soit un total travaux de : 47 029 € TTC (41 217 € HT)

Projet de résolution :

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, pris connaissance de l'avis du conseil syndical et délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants :

- Rénovation du bâtiment accueil et vestiaire piscine
- avec un démarrage des travaux prévu à la date du : hiver 2018 - 2019

CAPITOU DE L'ESTEREL

- Donne mandat au conseil syndical d'étudier d'autres propositions et de décider du choix de l'entreprise pour un budget maximum de 47 029 € TTC et autorise le syndic à passer commande en conséquence
- Au montant des travaux votés viendront s'ajouter les honoraires de gestion financière du Syndic suivant contrat voté en vigueur, à savoir 2 % HT du montant des travaux HT, soit 940 € TTC
- La base de répartition des travaux votés est la suivante : Charges communes générales
- La date d'exigibilité des appels de fonds pour les travaux votés est :
 - 50 % le 1er janvier 2019
 - 50 % le 1er avril 2019

Résultats du vote	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	46 109	24 291	13 449	9 717	1 125
Copropriétaires	343	180	98	72	10

* Sur la clé de Charge : 1 CHARGES COMMUNES GENERALES

La décision n'est PAS ADOPTÉE, la majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte (23 055 tantièmes) et, conformément à l'article 25-1, un second vote à la majorité de l'article 24 n'est pas possible en séance.

POUR :

M/LE AGACHE Aude (127 ièm.), M/ME BACHELOT Jean-Claude (118 ièm.), M&ME BACHELOT Marc et Emmanuelle (127 ièm.), M/ME BALAZUC Anne-Marie (114 ièm.), M/ME BARDOUX Jean-Claude/Martine (207 ièm.), M/ME BARDY J.Paul & Catherine (118 ièm.), M/ME BARITAUD (127 ièm.), M/LE BARRAS Anne-Marie-Ingrid (127 ièm.), M/ME BAURAND Madeleine (114 ièm.), M&ME BEAUVOIS Didier et Roseline (114 ièm.), M/ME BELLET Robert/Thérèse (118 ièm.), M/ME BESNAINOU Maurice/Lucette (169 ièm.), M&ME BRIAND ET KATMI Jean-Luc/Fouzia (254 ièm.), MR BRUYERE Philippe (114 ièm.), M/ME BUR Pierre/Christiane (118 ièm.), M&ME CAILLET Philippe/Martine (127 ièm.), M&ME CHAMPION ET SIGNOURET Serge et Barbara (217 ièm.), M/ME CHANTREL J-Paul/Sylvie (169 ièm.), M/ME CHATAIGNER Alain/Monic (169 ièm.), M/LE CONSTANS Anne-Sophie (114 ièm.), IND5 CONTANT (118 ièm.), M/ME COTLEUR fernand (118 ièm.), M/ME D'ARONDEL DE HAYES Françoise (169 ièm.), DR/M DEBENEST (127 ièm.), M/ME DELOUP (80 ièm.), M/ME DEPIESSE michel (169 ièm.), M/ME DESMARET Jacques/Thérèse (118 ièm.), M/ME DOSSIER Evelyne (169 ièm.), SCI DU CARREFOUR (127 ièm.), M&ML DUBOST & CLAPEYRON Raphaël & Sabrina (114 ièm.), M/ME DUPAS Hubert (169 ièm.), M/ME DURUPT Jean-Pierre (114 ièm.), M/ME DUVAL Claude (114 ièm.), INDI ESCHEVINS-GUYOT (127 ièm.), INDV ESCOMEL ET LE BON Franck et Caroline (114 ièm.), MR ESCOMEL Fabien (127 ièm.), M/ME ESSLEMONT Anne Noëlla (114 ièm.), INDI ESTOREZ (127 ièm.), M/ME FARJON Jacqueline (169 ièm.), INDI FREY-GROSPERRIN (169 ièm.), M/ME FRUTIGER Heinz (169 ièm.), MR GALLOT Jean Luc (169 ièm.), SUCC GAUTHIER Marie-Thérèse (169 ièm.), M/ML GAUTRON ET VERHELLE Philippe/Caroline (64 ièm.), M/ME GAYDOU Jean-Pierre/Ariane (127 ièm.), M/LE GERARD pascal (127 ièm.), M&ME GODARD Louis/Marie odile (127 ièm.), SCI GOELANDS (DES) Mr PAIN Alain (127 ièm.), INDN GUEVEL-PORTIER (169 ièm.), M/ME GUMARI Vincenzo & Ester (127 ièm.), M&ME GYGAX Bernard et Laurence (139 ièm.), M&ME HADDAD Jacques et Danielle (169 ièm.), SCI IRDALOU Gérante Mme PIQUEMAL (127 ièm.), M&ME JACQUES Alain & Liliane (114 ièm.), M&ME JACQUES Vanessa (114 ièm.), M/ME KLEIN Claude (118 ièm.), MR LA PENNA Michel (169 ièm.), M/ME LABRIET Guy/Denise (169 ièm.), M/ME LAPERSONNE André (127 ièm.), M&ME LASSALLE Thierry & Sylvia (114 ièm.), M&ME LAURENT ET LAMBERT Francine et Michel (127 ièm.), M/ME LECLER Christine (127 ièm.), M&ME LENGELLE Bernard et Yolande (169 ièm.), M/ME LORIENTE Andre (318 ièm.), M/ME LUCAS Annie (47 ièm.), M&ME MARANO Marco et Lyse (114 ièm.), IND MARTIN Robert et J-François (127 ièm.), M/ME MARTIN maxime (118 ièm.), M/ME MEDINA Jean-Yves/Mickaëlle (127 ièm.), M&ME MELZER Jean et Sylvie (114 ièm.), M/ME NICOLETTI Valérie (127 ièm.), M/ME NICOLLET Odette (169 ièm.), M/ME OGIER Patrick/Raymonde (114 ièm.), SCI PAMPA Mme VEZZANI (114 ièm.), M/ME PELLETIER Bernard/Martine (127 ièm.), INDV PERRICHON Elodie et Rémi (127 ièm.), M/ME POISSON Claude/Ariane (127 ièm.), M/LE POISSON Monique (169 ièm.), M&ME POTOT J-François & Anne-M. (127 ièm.), M&ME PRIETO Max et Patricia (127 ièm.), M&ME PROST Fabien & Marianne (169 ièm.), M&ME PRULIERE Laurent & Cécile (114 ièm.), M/ME RADER Monika (114 ièm.), M/ME RHULE Ronald / Tatiana (127 ièm.), M&ME ROOSENS Dimitri et Aurélie (139 ièm.), M/ME ROUMAGOUX-DERIEPPE Leslie (114 ièm.), MR ROY Jean-Marie (127 ièm.), M/ME SASSARD Pierre-André/Catheri (169 ièm.), M/ME SEZILLE André (80 ièm.), M&ME SOUYRIS ET PAILLAT Jérôme et Rachel (127 ièm.), IND SPRINGER (217 ièm.), M&ME TERRASSON ET CENCI Frédéric et Audrey (207 ièm.), M/ME THEBAULT Dominique/Giséle (217 ièm.), M/ME THIESSEN BRANDT Erika (80 ièm.), M&ME THOMAS Gérard et Claudine (114 ièm.), M/ME TILLY Hélène (127 ièm.), M/ME VERHEEKE-VERBIEST Arlette (127 ièm.), M/ME ZAGATO Olivier/Marie Noelle (114 ièm.)

ABSTENTION :

M&ME AGUADO ET CALONI Pierre et Clémentine (47 ièm.), MR COMTE Manuel (127 ièm.), M&ME DEYGAS Ludovic et Audrey (127 ièm.), M/ME L'HERITIER Marie-France (114 ièm.), MRS LEPRINCE ET LE QUINIO Hervé et Olivier (139 ièm.), M/ME MOREL Chantal (114 ièm.), M/LE NURDIN Agnès (75 ièm.), M/ME PASCAL Simone (86 ièm.), M&ME ROZELIER Jean-Marc (127 ièm.), M/ME TREHEUX Etiennette (169 ièm.)

Départ(s):

M/ME CIEUTAT Marcel (127 ièm.), IND SPRINGER (217 ièm.),

17:15:15 [v16]

14) Réfection de la toiture de la loge du gardien et mise en place de gouttières

Devis

BA'TEC : 4 083.20 € TTC (3 712 € HT)

Projet de résolution :

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, pris connaissance de l'avis du conseil syndical et délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants :

- Réfection de la toiture de la loge du gardien et mise en place de gouttières
- avec un démarrage des travaux prévu à la date du :

CAPITOU DE L'ESTEREL

- Donne mandat au conseil syndical d'étudier d'autres propositions et de décider du choix de l'entreprise pour un budget maximum de 4 083.20 € TTC et autorise le syndic à passer commande en conséquence
- Au montant des travaux votés viendront s'ajouter les honoraires de gestion financière du Syndic suivant contrat voté en vigueur, à savoir 0 % HT du montant des travaux HT,
- La base de répartition des travaux votés est la suivante : Charges communes générales
- La date d'exigibilité des appels de fonds pour les travaux votés est : budget courant.

Résultats du vote	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	46 109	23 947	20 370	1 184	2 393
Copropriétaires	343	178	151	9	18

* Sur la clé de Charge : 1 CHARGES COMMUNES GENERALES

La décision n'est PAS ADOPTÉE, la majorité requise de l'article 25 n'est pas atteinte (23 055 tantièmes) mais, conformément à l'article 25-1, un second vote à la majorité de l'article 24 est possible en séance.

CONTRE :

M/ME CHALUPCZAK Stanislas (127 ièm.), M/ME DOSSIER Ludovic & Marie-Emil (127 ièm.), M/ML GREGOIRE ET DEVILLARD A.Marie et Bruno (127 ièm.), M&ME LENGELLE Bernard et Yolande (169 ièm.), MRS LEPRINCE ET LE QUINIO Hervé et Olivier (139 ièm.), MME MARTI Caroline (127 ièm.), M&ME MERTES-COLOM Mickael et Cécile (114 ièm.), MME RUELLAN-HUGUET CHRISTIANE (127 ièm.), M&ME SURACE ET KHUMCHAI Sébastiano et Samrit (127 ièm.)

ABSTENTION :

MME BELLANGER Christelle (169 ièm.), M&ME COUPIAT François et Valérie (169 ièm.), M/ME CUAZ Franco (169 ièm.), M&ME DIOTALLEVI Augustino & Francine (114 ièm.), M/ME DROUIN (114 ièm.), MME DUC Jeanne (127 ièm.), M/ME GANDOLFO Elso (114 ièm.), M&ME GASCOIN Christian & Sandrine (127 ièm.), MME GRANDMAISON (169 ièm.), M/ME LARY Georges (127 ièm.), M&ME MARANO Marco et Lyse (114 ièm.), M/ME MOISAN Yves (127 ièm.), M/ME MOTTE Frédéric & Monique (169 ièm.), MR OLESIK J-Pierre (47 ièm.), MR RIPOLL Marc (114 ièm.), M/ME ROBERT Yves (127 ièm.), MME SAVENIERS Anne-Blanche (169 ièm.), M/ME SAVIGNAT Claude (127 ièm.)

17:15:42 [v17]

14) Réfection de la toiture de la loge du gardien et mise en place de gouttières

Second vote conformément à l'article 25-1

Résultats du vote	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	46 109	23 947	20 370	1 184	2 393
Copropriétaires	343	178	151	9	18

* Sur la clé de Charge : 1 CHARGES COMMUNES GENERALES

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24

CONTRE :

M/ME CHALUPCZAK Stanislas (127 ièm.), M/ME DOSSIER Ludovic & Marie-Emil (127 ièm.), M/ML GREGOIRE ET DEVILLARD A.Marie et Bruno (127 ièm.), M&ME LENGELLE Bernard et Yolande (169 ièm.), MRS LEPRINCE ET LE QUINIO Hervé et Olivier (139 ièm.), MME MARTI Caroline (127 ièm.), M&ME MERTES-COLOM Mickael et Cécile (114 ièm.), MME RUELLAN-HUGUET CHRISTIANE (127 ièm.), M&ME SURACE ET KHUMCHAI Sébastiano et Samrit (127 ièm.)

ABSTENTION :

MME BELLANGER Christelle (169 ièm.), M&ME COUPIAT François et Valérie (169 ièm.), M/ME CUAZ Franco (169 ièm.), M&ME DIOTALLEVI Augustino & Francine (114 ièm.), M/ME DROUIN (114 ièm.), MME DUC Jeanne (127 ièm.), M/ME GANDOLFO Elso (114 ièm.), M&ME GASCOIN Christian & Sandrine (127 ièm.), MME GRANDMAISON (169 ièm.), M/ME LARY Georges (127 ièm.), M&ME MARANO Marco et Lyse (114 ièm.), M/ME MOISAN Yves (127 ièm.), M/ME MOTTE Frédéric & Monique (169 ièm.), MR OLESIK J-Pierre (47 ièm.), MR RIPOLL Marc (114 ièm.), M/ME ROBERT Yves (127 ièm.), MME SAVENIERS Anne-Blanche (169 ièm.), M/ME SAVIGNAT Claude (127 ièm.)

17:19:45 [v18]

15) Examen et vote du devis concernant la mise en place d'une armoire électrique conforme pour la gestion des projecteurs de la piscine

Devis

TECHNIQUES PISCINE : 2 352 € TTC (1 960 € HT)

Projet de résolution :

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, pris connaissance de l'avis du conseil syndical et délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants :

-Mise en place d'une armoire électrique conforme pour la gestion des projecteurs de la piscine

CAPITOU DE L'ESTEREL

-avec un démarrage des travaux prévu à la date du : hiver 2018-2019

- Donne mandat au conseil syndical d'étudier d'autres propositions et de décider du choix de l'entreprise pour un budget maximum de 2 352 € TTC et autorise le syndic à passer commande en conséquence
- Au montant des travaux votés viendront s'ajouter les honoraires de gestion financière du Syndic suivant contrat voté en vigueur, à savoir 0 % HT du montant des travaux HT,
- La base de répartition des travaux votés est la suivante : Charges communes générales
- La date d'exigibilité des appels de fonds pour les travaux votés est : Budget courant

Résultats du vote	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	46 109	23 947	17 996	2 303	3 648
Copropriétaires	343	178	134	18	26

* Sur la clé de Charge : 1 CHARGES COMMUNES GENERALES

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24

CONTRE :

Mlle AGACHE Aude (127 ièm.), M/ME CHALUPCZAK Stanislas (127 ièm.), Mlle CONSTANS Anne-Sophie (114 ièm.), M&ME CRETEUR Fabien et Zélia (127 ièm.), MME D'ARONDEL DE HAYES Françoise (169 ièm.), MR DECAMP Jacques (114 ièm.), MME DELOUP (80 ièm.), M/ME DOSSIER Ludovic & Marie-Emil (127 ièm.), M&ML DUBOST & CLAPEYRON Raphaël & Sabrina (114 ièm.), M&ME GODARD Louis/Marie odile (127 ièm.), M/ML GREGOIRE ET DEVILLARD A.Marie et Bruno (127 ièm.), M/ME GUMARI Vincenzo & Ester (127 ièm.), MME MARTI Caroline (127 ièm.), M&ME MELZER Jean et Sylvie (114 ièm.), M&ME MERTES-COLOM Mickael et Cécile (114 ièm.), M/ME MINARDI J-François/Stéphanie (217 ièm.), MME TELLIER Régine (124 ièm.), MME VERHEEKE-VERBIEST Arlette (127 ièm.)

ABSTENTION :

MME BELLANGER Christelle (169 ièm.), M/ME CHEZE Guillaume & Véronique (114 ièm.), M&ME COUPIAT François et Valérie (169 ièm.), M/ME CUAZ Franco (169 ièm.), M&ME DIOTALLEVI Augustino & Francine (114 ièm.), M/ME DROUIN (114 ièm.), MME DUC Jeanne (127 ièm.), MME FEUERSTEIN Valentin (169 ièm.), M/ME GANDOLFO Elso (114 ièm.), M&ME GASCOIN Christian & Sandrine (127 ièm.), SUCC GAUTHIER Marie-Thérèse (169 ièm.), MME GRANDMAISON (169 ièm.), M/ME HARMAND Jack (169 ièm.), M/ME LARY Georges (127 ièm.), MME LUCAS Annie (47 ièm.), M/ME MOISAN Yves (127 ièm.), M/ME MOTTE Frédéric & Monique (169 ièm.), MR OLESIK J-Pierre (47 ièm.), M&ME PROST Fabien & Marianne (169 ièm.), MR RIPOLL Marc (114 ièm.), M/ME ROBERT Yves (127 ièm.), MME RUELLAN-HUGUET CHRISTIANE (127 ièm.), MME SAVENIERS Anne-Blanche (169 ièm.), M/ME SAVIGNAT Claude (127 ièm.), M&ME STANEK ET HARMAND Christophe / Rosalie (169 ièm.), Mlle VINCENT Marielle (236 ièm.)

17:20:20 [v20]

15) Examen et vote du devis concernant la mise en place d'une armoire électrique conforme pour la gestion des projecteurs de la piscine

Second vote conformément à l'article 25-1

Résultats du vote	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	46 109	23 947	17 996	2 303	3 648
Copropriétaires	343	178	134	18	26

* Sur la clé de Charge : 1 CHARGES COMMUNES GENERALES

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24

CONTRE :

Mlle AGACHE Aude (127 ièm.), M/ME CHALUPCZAK Stanislas (127 ièm.), Mlle CONSTANS Anne-Sophie (114 ièm.), M&ME CRETEUR Fabien et Zélia (127 ièm.), MME D'ARONDEL DE HAYES Françoise (169 ièm.), MR DECAMP Jacques (114 ièm.), MME DELOUP (80 ièm.), M/ME DOSSIER Ludovic & Marie-Emil (127 ièm.), M&ML DUBOST & CLAPEYRON Raphaël & Sabrina (114 ièm.), M&ME GODARD Louis/Marie odile (127 ièm.), M/ML GREGOIRE ET DEVILLARD A.Marie et Bruno (127 ièm.), M/ME GUMARI Vincenzo & Ester (127 ièm.), MME MARTI Caroline (127 ièm.), M&ME MELZER Jean et Sylvie (114 ièm.), M&ME MERTES-COLOM Mickael et Cécile (114 ièm.), M/ME MINARDI J-François/Stéphanie (217 ièm.), MME TELLIER Régine (124 ièm.), MME VERHEEKE-VERBIEST Arlette (127 ièm.)

ABSTENTION :

MME BELLANGER Christelle (169 ièm.), M/ME CHEZE Guillaume & Véronique (114 ièm.), M&ME COUPIAT François et Valérie (169 ièm.), M/ME CUAZ Franco (169 ièm.), M&ME DIOTALLEVI Augustino & Francine (114 ièm.), M/ME DROUIN (114 ièm.), MME DUC Jeanne (127 ièm.), MME FEUERSTEIN Valentin (169 ièm.), M/ME GANDOLFO Elso (114 ièm.), M&ME GASCOIN Christian & Sandrine (127 ièm.), SUCC GAUTHIER Marie-Thérèse (169 ièm.), MME GRANDMAISON (169 ièm.), M/ME HARMAND Jack (169 ièm.), M/ME LARY Georges (127 ièm.), MME LUCAS Annie (47 ièm.), M/ME MOISAN Yves (127 ièm.), M/ME MOTTE Frédéric & Monique (169 ièm.), MR OLESIK J-Pierre (47 ièm.), M&ME PROST Fabien & Marianne (169 ièm.), MR RIPOLL Marc (114 ièm.), M/ME ROBERT Yves (127 ièm.), MME RUELLAN-HUGUET CHRISTIANE (127 ièm.), MME SAVENIERS Anne-Blanche (169 ièm.), M/ME SAVIGNAT Claude (127 ièm.), M&ME STANEK ET HARMAND Christophe / Rosalie (169 ièm.), Mlle VINCENT Marielle (236 ièm.)

CAPITOU DE L'ESTEREL

16) Examen et vote des devis SOS DEBOUCHE concernant des travaux à réaliser au niveaux des villas : 153/154/155 ; 212 ; 215

16.1) Modification du tracé du réseau d'égout commun au niveau des villas 153/154/155

Sans objet, les travaux ont déjà été réalisés

Résolution sans vote.

17:28:42 [v23]

16.2) Rehausse du regard d'eaux usées au niveau de la villa 212

Devis :

-SOS DEBOUCHE : 1 671.62 € TTC (1 519.65 € HT)

Projet de résolution :

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, pris connaissance de l'avis du conseil syndical et délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants :

-Rehausse du regard d'eaux usées au niveau de la villa 212

• Examine et soumet au vote la proposition :

-de l'entreprise : SOS DEBOUCHE

-prévue pour un montant de 1 671.62 € TTC

-avec un démarrage des travaux prévu à la date du : courant 2019

• Au montant des travaux votés viendront s'ajouter les honoraires de gestion financière du Syndic suivant contrat voté en vigueur, à savoir 0 % HT du montant des travaux HT,

• La base de répartition des travaux votés est la suivante : Charges communes générales

• La date d'exigibilité des appels de fonds pour les travaux votés est : budget courant

Résultats du vote	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	46 109	23 947	17 954	4 183	1 810
Copropriétaires	343	178	132	31	15

* Sur la clé de Charge : 1 CHARGES COMMUNES GENERALES

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24

CONTRE :

MLLE AGACHE Aude (127 ièm.), MME BELLANGER Christelle (169 ièm.), M/ME CHEZE Guillaume & Véronique (114 ièm.), M/ME CONSTANS Anne-Sophie (114 ièm.), M&ME COUPIAT François et Valérie (169 ièm.), M&ME CRETEUR Fabien et Zélia (127 ièm.), M/ME CUAZ Franco (169 ièm.), MME D'ARONDEL DE HAYES Françoise (169 ièm.), MR DECAMP Jacques (114 ièm.), MME DELOUP (80 ièm.), M&ML DUBOST & CLAPEYRON Raphaël & Sabrina (114 ièm.), M/ME GANDOLFO Elso (114 ièm.), M&ME GASCOIN Christian & Sandrine (127 ièm.), M&ME GODARD Louis/Marie odile (127 ièm.), MME GRANDMAISON (169 ièm.), M/ML GREGOIRE ET DEVILLARD A.Marie et Bruno (127 ièm.), M/ME GUMARI Vincenzo & Ester (127 ièm.), M/ME HARMAND Jack (169 ièm.), MRS LEPRINCE ET LE QUINIO Hervé et Olivier (139 ièm.), M&ME MELZER Jean et Sylvie (114 ièm.), M&ME MERTES-COLOM Mickael et Cécile (114 ièm.), M/ME MINARDI J-François/Stéphanie (217 ièm.), M/ME MOISAN Yves (127 ièm.), M/ME MOTTE Frédéric & Monique (169 ièm.), MR OLESIK J-Pierre (47 ièm.), MR RIPOLL Marc (114 ièm.), MME SAVENIERS Anne-Blanche (169 ièm.), M&ME STANEK ET HARMAND Christophe / Rosalie (169 ièm.), M&ME SURACE ET KHUMCHAI Sébastiano et Samrit (127 ièm.), MME TELLIER Régine (124 ièm.), MME VERHEEKE-VERBIEST Arlette (127 ièm.)

ABSTENTION :

M&ME CAILLET Philippe/Martine (127 ièm.), M/ME DELHALLE Jacques (127 ièm.), M&ME DIOTALLEVI Augustino & Francine (114 ièm.), M/ME DROUIN (114 ièm.), ASSO ESPERANCE DE FLEURY /AUBRAIS (80 ièm.), M/ME GRUYER Jean-Claude (127 ièm.), M&ME HARTMANN François & Dominique (127 ièm.), M/ME LARY Georges (127 ièm.), MME LEQUEUX Jeanniej (127 ièm.), M&ME MARANO Marco et Lyse (114 ièm.), M/ME NOURRY André/Raymonde (127 ièm.), M/ME ROTTIERS Daniel/Nelly (127 ièm.), M/ME ROULOT Gilbert (127 ièm.), M/ME SAVIGNAT Claude (127 ièm.), MME VANDAMME Marie-Claude (118 ièm.)

17:29:32 [v24]

16.3) Rehausse du regard d'eaux usées au niveau de la villa 215

Devis :

-SOS DEBOUCHE : 4 208.99 € TTC (3 826.35 € HT)

Projet de résolution :

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, pris connaissance de l'avis du conseil syndical et délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants :

CAPITOU DE L'ESTEREL

-Rehausse du regard d'eaux usées au niveau de la villa 215

- Examine et soumet au vote la proposition :

-de l'entreprise : SOS DEBOUCHE

-prévue pour un montant de 4 208.99 € TTC

-avec un démarrage des travaux prévu à la date du : courant 2019

- Au montant des travaux votés viendront s'ajouter les honoraires de gestion financière du Syndic suivant contrat voté en vigueur, à savoir 0 % HT du montant des travaux HT,
- La base de répartition des travaux votés est la suivante : Charges communes générales
- La date d'exigibilité des appels de fonds pour les travaux votés est : budget courant

Résultats du vote	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	46 109	23 947	17 954	4 183	1 810
Copropriétaires	343	178	132	31	15

* Sur la clé de Charge : 1 CHARGES COMMUNES GENERALES

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24

CONTRE :

MLLE AGACHE Aude (127 ièm.), MME BELLANGER Christelle (169 ièm.), M/ME CHEZE Guillaume & Véronique (114 ièm.), MLLE CONSTANS Anne-Sophie (114 ièm.), M&ME COUPIAT François et Valérie (169 ièm.), M&ME CRETEUR Fabien et Zélia (127 ièm.), M/ME CUAZ Franco (169 ièm.), MME D'ARONDEL DE HAYES Françoise (169 ièm.), MR DECAMP Jacques (114 ièm.), MME DELOUP (80 ièm.), M&ML DUBOST & CLAPEYRON Raphaël & Sabrina (114 ièm.), M/ME GANDOLFO Elso (114 ièm.), M&ME GASCOIN Christian & Sandrine (127 ièm.), M&ME GODARD Louis/Marie odile (127 ièm.), MME GRANDMAISON (169 ièm.), M/ML GREGOIRE ET DEVILLARD A.Marie et Bruno (127 ièm.), M/ME GUMARI Vincenzo & Ester (127 ièm.), M/ME HARMAND Jack (169 ièm.), MRS LEPRINCE ET LE QUINIO Hervé et Olivier (139 ièm.), M&ME MELZER Jean et Sylvie (114 ièm.), M&ME MERTES-COLOM Mickael et Cécile (114 ièm.), M/ME MINARDI J-François/Stéphanie (217 ièm.), M/ME MOISAN Yves (127 ièm.), M/ME MOTTE Frédéric & Monique (169 ièm.), MR OLESIK J-Pierre (47 ièm.), MR RIPOLL Marc (114 ièm.), MME SAVENIERS Anne-Blanche (169 ièm.), M&ME STANEK ET HARMAND Christophe / Rosalie (169 ièm.), M&ME SURACE ET KHUMCHAI Sebastiano et Samrit (127 ièm.), MME TELLIER Régine (124 ièm.), MME VERHEEKE-VERBIEST Arlette (127 ièm.)

ABSTENTION :

M&ME CAILLET Philippe/Martine (127 ièm.), M/ME DELHALLE Jacques (127 ièm.), M&ME DIOTALLEVI Augustino & Francine (114 ièm.), M/ME DROUIN (114 ièm.), ASSO ESPERANCE DE FLEURY /AUBRAIS (80 ièm.), M/ME GRUYER Jean-Claude (127 ièm.), M&ME HARTMANN François & Dominique (127 ièm.), M/ME LARY Georges (127 ièm.), MME LEQUEUX Jeanniej (127 ièm.), M&ME MARANO Marco et Lyse (114 ièm.), M/ME NOURRY André/Raymonde (127 ièm.), M/ME ROTTIERS Daniel/Nelly (127 ièm.), M/ME ROULOT Gilbert (127 ièm.), M/ME SAVIGNAT Claude (127 ièm.), MME VANDAMME Marie-Claude (118 ièm.)

Départ(s):

MME DUC Jeanne (127 ièm.),

17:37:42 [v25]

17) Déploiement de la fibre optique : Autorisation à donner pour l'implantation de l'armoire réseau sur l'Allée des Gelinottes et pour céder gracieusement la parcelle de terrain sur laquelle l'armoire sera implantée

Plan d'implantation joint

Projet de résolution :

L'Assemblée Générale après avoir délibéré :

- Autorise la société ORANGE à implanter sur l'Allée des Gelinottes, l'armoire en vue de desservir la copropriété en très haut débit fibre optique
- Donne mandat au syndic afin de signer l'acte authentique de transfert de propriété de la parcelle de terrain concernée à la société ORANGE, pour implanter l'armoire technique, moyennant l'euro symbolique
- Frais d'acte à la charge d'ORANGE

Résultats du vote	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	46 109	23 820	21 540	1 794	486
Copropriétaires	343	177	160	13	4

* Sur la clé de Charge : 1 CHARGES COMMUNES GENERALES

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24

CAPITOU DE L'ESTEREL

CONTRE :

MME BELLANGER Christelle (169 ièm.), M/ME CHALUPCZAK Stanislas (127 ièm.), M&ME COUPIAT François et Valérie (169 ièm.), M/ME CUAZ Franco (169 ièm.), M/ME GANDOLFO Elso (114 ièm.), M&ME GASCOIN Christian & Sandrine (127 ièm.), MME GRANDMAISON (169 ièm.), M/ME MOISAN Yves (127 ièm.), M/ME MOTTE Frédéric & Monique (169 ièm.), MR OLESIK J-Pierre (47 ièm.), MR RIPOLL Marc (114 ièm.), MME SAVENIERS Anne-Blanche (169 ièm.), MME TELLIER Régine (124 ièm.)

ABSTENTION :

M/ME DROUIN (114 ièm.), M/ME LARY Georges (127 ièm.), M/ME SAVIGNAT Claude (127 ièm.), MME VANDAMME Marie-Claude (118 ièm.)

17:45:43 [v26]

18) Examen et vote des propositions d'architectes pour le contrôle de conformité des additions de constructions, afin de vérifier que le projet de construction réalisé correspond à celui autorisé par le conseil syndical

Propositions :

MARECHAL : Forfait 216 € TTC

ORDNER : Vacation horaire fixée à 100 € HT

Projet de résolution :

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance de l'avis du conseil syndical et délibéré, décide :

-Contrôle de la conformité des additions de constructions

• Examine et soumet au vote la proposition :

-de l'entreprise : MARECHAL

-prévue pour un montant de 216 € TTC

• Paiement par la copropriété, aux frais avancés du pétitionnaire

Résultats du vote	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	46 109	23 820	20 241	2 589	990
Copropriétaires	343	177	151	18	8

* Sur la clé de Charge : 1 CHARGES COMMUNES GENERALES

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24

CONTRE :

M/ME BOUCHON Pierre (127 ièm.), M&ME BRIAND ET KATMI Jean-Luc/Fouzia (254 ièm.), M&ME CHAMPION ET SIGNOURET Serge et Barbara (217 ièm.), M/ME CHEZE Guillaume & Véronique (114 ièm.), M&ME CRETEUR Fabien et Zélia (127 ièm.), M&ME DIOTALLEVI Augustino & Francine (114 ièm.), M/ME GALLUSCI Patrick/Valérie (114 ièm.), M/ME HARMAND Jack (169 ièm.), M&ME JACQUES Alain & Liliane (114 ièm.), M&ME JACQUES Vanessa (114 ièm.), M/ME KLEIN Claude (118 ièm.), M&ME LANGASQUE & TENEAU Eric et Isabelle (127 ièm.), MRS LEPRINCE ET LE QUINIO Hervé et Olivier (139 ièm.), M/ME MEDINA Jean-Yves/Mickaëlle (127 ièm.), M&ME MERTES-COLOM Mickael et Cécile (114 ièm.), M/ME MINARDI J-François/Stéphanie (217 ièm.), MR OBERLINGER Jean-Marc (114 ièm.), M&ME STANEK ET HARMAND Christophe / Rosalie (169 ièm.)

ABSTENTION :

M&ME CAILLET Philippe/Martine (127 ièm.), MR COMTE Manuel (127 ièm.), M/ME GRUYER Jean-Claude (127 ièm.), MME L'HERITIER Marie-France (114 ièm.), M&ME MARANO Marco et Lyse (114 ièm.), M/ME ROTTIERS Daniel/Nelly (127 ièm.), M/ME ROULOT Gilbert (127 ièm.), M&ME ROZELIER Jean-Marc (127 ièm.)

Départ(s):

MR OBERLINGER Jean-Marc (114 ièm.),

17:51:16 [v27]

19) Examen et vote de la demande de M. et Mme PAIN : autorisation à donner pour la division de leur lot n°100 en deux lots et mandat donné au syndic de procéder à la publication du nouvel état descriptif de division

Plan joint

Projet de résolution

L'Assemblée Générale après avoir délibéré :

• Autorise la division du lot n°100 tel que proposée

• Donne mandat au syndic de procéder à la publication du nouvel état descriptif de division, qui sera réalisé par un géomètre expert, et par le notaire des demandeurs

CAPITOU DE L'ESTEREL

Tous les frais de géomètre, notaire, syndic, seront supportés entièrement par les demandeurs.

Résultats du vote	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	46 109	23 706	22 253	1 335	118
Copropriétaires	343	176	164	11	1

* Sur la clé de Charge : 1 CHARGES COMMUNES GENERALES

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24

CONTRE :

M/ME BACHELOT Jean-Claude (118 ièm.), M&ME BACHELOT Marc et Emmanuelle (127 ièm.), M/ME BARDY J.Paul & Catherine (118 ièm.), M/ME BUR Pierre/Christiane (118 ièm.), M&ME CRETEUR Fabien et Zélia (127 ièm.), M/ME DOSSIER Ludovic & Marie-Emil (127 ièm.), M&ME JACQUES Alain & Liliane (114 ièm.), M&ME JACQUES Vanessa (114 ièm.), M/ME KLEIN Claude (118 ièm.), MME MARTI Caroline (127 ièm.), M/ME MEDINA Jean-Yves/Mickaëlle (127 ièm.)

ABSTENTION :

MME VANDAMME Marie-Claude (118 ièm.)

17:53:48 [v28]

20) Réalisation d'un Diagnostic Technique Global (DTG)

Suite à la loi ALUR, l'article L.731-1 du Code de la construction et de l'habitation prévoit qu'à partir du 1er janvier 2017, la réalisation d'un DTG est obligatoire pour les immeubles :

- > de plus de 10 ans et qui font l'objet d'une mise en copropriété (article L. 731-4 CCH),
- > ou qui font l'objet d'une procédure pour insalubrité et pour lesquelles l'administration demande au syndic de lui produire (article L.731-5CCH).

Pour les autres immeubles, seule la mise au vote en assemblée générale sur la question d'en faire réaliser un, est obligatoire à la majorité de l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965.

Le DTG comporte :

- > Une analyse de l'état apparent des parties communes et des équipements communs,
- > Un état de la situation du syndicat des copropriétaires au regard de ses obligations légales et réglementaires,
- > Une analyse des améliorations possibles concernant la gestion technique et patrimoniale de l'immeuble,
- > Un diagnostic de performance énergétique de l'immeuble ou un audit énergétique,
- > Une évaluation sommaire du coût ainsi que la liste des travaux nécessaires à la conservation de l'immeuble (notamment sur les 10 prochaines années).

Une fois réalisé, son contenu est présenté à l'assemblée générale qui aura à se prononcer sur la question de l'élaboration d'un plan pluriannuel de travaux.

Devis :

APAVE : 4 950 € TTC (4 500 € HT)

ARKHITEKTON : En attente

Projet de résolution :

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, pris connaissance de l'avis du conseil syndical et délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants :

-Réalisation du Dossier Technique Global

• Examine et soumet au vote la proposition :

-de l'entreprise :

-prévue pour un montant de € TTC

-avec un démarrage des travaux prévu à la date du :

• Donne mandat au conseil syndical d'étudier d'autres propositions et de décider du choix de l'entreprise pour un budget maximum de € TTC et autorise le syndic à passer commande en conséquence

• Au montant des travaux votés viendront s'ajouter les honoraires de gestion financière du Syndic suivant contrat voté en vigueur, à savoir % HT du montant des travaux HT, soit € TTC

• La base de répartition des travaux votés est la suivante : charges communes générales

CAPITOU DE L'ESTEREL

- La date d'exigibilité des appels de fonds pour les travaux votés est :

Résultats du vote	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	46 109	23 706	846	22 860	0
Copropriétaires	343	176	6	170	0

* Sur la clé de Charge : 1 CHARGES COMMUNES GENERALES

La décision est REJETÉE, la majorité requise de l'article 24 n'est pas atteinte

POUR :

INDI ESTOREZ (127 ièm.), MR GALLOT Jean Luc (169 ièm.), INDN GUEVEL-PORTIER (169 ièm.), M&ME LAURENT ET LAMBERT Francine et Michel (127 ièm.), M&ME PRIETO Max et Patricia (127 ièm.), MR ROY Jean-Marie (127 ièm.)

17:57:52 [v29]

21) Vote d'un budget de 2 000 € pour la poursuite de la stérilisation des chats errants

Projet de résolution :

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles, pris connaissance de l'avis du conseil syndical et délibéré, décide :

-La mise en place d'un budget pour la stérilisation des chats du domaine
-prévu pour un montant de 2000 € TTC

- Donne mandat au conseil syndical d'étudier et de gérer ce budget en fonction des retours et demandes des copropriétaires et autorise le syndicat à procéder au remboursement suivant les demandes du conseil syndical
- La base de répartition des travaux votés est la suivante : Charges communes générales
- La date d'exigibilité des appels de fonds pour ce budget voté est : Budget courant

Résultats du vote	Inscrits*	Présents/Repr.	Pour	Contre	Abstention
tantièmes	46 109	23 706	19 026	2 622	2 058
Copropriétaires	343	176	140	19	17

* Sur la clé de Charge : 1 CHARGES COMMUNES GENERALES

La décision est ADOPTÉE à la majorité requise de l'article 24

CONTRE :

M&ME BRIAND ET KATMI Jean-Luc/Fouzia (254 ièm.), M/ME CHEZE Guillaume & Véronique (114 ièm.), M&ME CURMIN J-Louis & Jacqueline (63 ièm.), M/ME DOSSIER Ludovic & Marie-Emil (127 ièm.), ASSO ESPERANCE DE FLEURY /AUBRAIS (80 ièm.), M/ME GRUYER Jean-Claude (127 ièm.), M/ME HARMAND Jack (169 ièm.), M&ME HARTMANN François & Dominique (127 ièm.), M/ME LORENZI Albert/Nicole (127 ièm.), MME MARTI Caroline (127 ièm.), M&ME MERTES-COLOM Mickael et Cécile (114 ièm.), MME MOREL Chantal (114 ièm.), M/ME NOURRY André/Raymonde (127 ièm.), M/ME ROTTIERS Daniel/Nelly (127 ièm.), M/ME ROULOT Gilbert (127 ièm.), M&ME STANEK ET HARMAND Christophe / Rosalie (169 ièm.), MME TELLIER Régine (124 ièm.), MME TREHEUX Etienne (169 ièm.), MME VINCENT Marielle (236 ièm.)

ABSTENTION :

M/ME BACHELOT Jean-Claude (118 ièm.), M&ME BACHELOT Marc et Emmanuelle (127 ièm.), M/ME BARDY J.Paul & Catherine (118 ièm.), M/ME BOUCHON Pierre (127 ièm.), M/ME BUR Pierre/Christiane (118 ièm.), MR COMTE Manuel (127 ièm.), M/ME DROUIN (114 ièm.), M&ME JACQUES Alain & Liliane (114 ièm.), M/ME KLEIN Claude (118 ièm.), MME L'HERITIER Marie-France (114 ièm.), M/ME LARY Georges (127 ièm.), M/ME MEDINA Jean-Yves/Mickaëlle (127 ièm.), M&ME MOREL Henri et Madeleine (114 ièm.), M/ME ROBERT Yves (127 ièm.), M/ME ROUCHON Robert (114 ièm.), M&ME ROZELIER Jean-Marc (127 ièm.), M/ME SAVIGNAT Claude (127 ièm.)

17:57:52 [v29]

21) Vœux des copropriétaires

Il est rappelé que la commission permanente du Conseil Syndical est l'écoute des doléances des copropriétaires à la salle AGORA tous les 2èmes et 4èmes jeudis du mois à partir de 9h30.

M. BOUCHEZ souhaiterait que le fonds travaux ALUR dont le minimum légal est de 5% du budget soit augmenté à l'avenir afin de préparer les futurs gros travaux.

Liste des absents sur toute la durée de l'Assemblée Générale:

M/ME AMEN Jacques (80 ièm.), MR BAER Gerald (114 ièm.), M/ME BAIL Pierre/Nicole (47 ièm.), MME BARBE Janine (68 ièm.), M/ME BAUDOIN Philippe/Anne Marie (169 ièm.), MME BERGER Jeanne (127 ièm.), MME BERTRAND Annie (127 ièm.), M/ME BIZENE Caroline (169 ièm.), MME BLOND Simone (127 ièm.), M/ME BLONDEAU Jean-Pierre/Valérie (169 ièm.), M/ME BLONDEL Jacques (127 ièm.), INDN BLONDEL Véronique et Thierry (217 ièm.), MME BOCCARA Lucie (127 ièm.), M/ME BONFILS Patrick (127 ièm.), M&ME BOUVET Germain (169 ièm.), MR BRAND Christophe (127 ièm.), M/ME BRICHLER Caroline (127 ièm.), MME BRIGUE-GOUPIL Françoise (127 ièm.), M&ME BRUN RIGAUD Philippe & Françoise (47 ièm.), M/ME BURRI Hans (63 ièm.), M/ME CAILLAT (127 ièm.), M/ME CAMUS Patrick (114 ièm.), C/PTE CAPITOU DE L'ESTEREL Syndicat copropriét. (1266 ièm.), M/ME CARADEC Annie (127 ièm.), M/ME CASTELHANO André (169 ièm.), MME CHAMBERS Suzanne (127 ièm.), M&ME CHARRAS ET NATRELLA Stéphane et Flora (64 ièm.), M&ME CHATELAIN Patrick et Patricia (127 ièm.), M/ME CHRIKI Joseph et Marinette (127 ièm.), M&ML COLIN ET ADELAAR Damien et Ashley (169 ièm.), M/ME COULET Fabienne (127 ièm.), MME COURT Marie-Line (114 ièm.), M&ML COUVRET/MICHEL Stéphane/Annie (169 ièm.), MME CRAPART Francine (127 ièm.), IND2 CUADRADO (114 ièm.), M/ME DALBIGNAT R. (127 ièm.), M&ME DALMAIS Emmanuel et Dorine (114 ièm.), SUCC DANCAUSSE Irène (76 ièm.), IND DAUJAM & SANCHEZ Philippe et Marc (127 ièm.), M/ME DAUSSE Alain/Françoise (169 ièm.), M&ME DE COEN Henri et Françoise (127 ièm.), MR DECROMBECQUE Hervé (127 ièm.), M&ML DELEVALLEE ET GIRAUD Cyril et Aurélie (124 ièm.), M&ME DELORME Philippe & Christine (127 ièm.), MME DESSET Danièle (127 ièm.), INDN DINANT (114 ièm.), M&ME DINANT ET VARY Maxime et Charline (127 ièm.), M/ME DRAI Nathalie (114 ièm.), MR DUBOIS DE LIEGE Rémi (127 ièm.), MR DUBOIS Frédéric (114 ièm.), MME DUBOIS Jeanine (114 ièm.), MME DUNCALF Mary (169 ièm.), MME EHRHARD Héléne (127 ièm.), M&ME ELNE J-Louis et Fabienne (114 ièm.), SCI ESTELLE (139 ièm.), M/ME FALKENHAGEN Jurjen/Wilma (283 ièm.), M/ME FALLOT Claude (169 ièm.), IND/ FERRON / POLLET (118 ièm.), M/ME FLEUROT Robert (118 ièm.), MME FROISSART Françoise (219 ièm.), M/ME GALLOIS Louis (114 ièm.), MME GAUDIN Carole (127 ièm.), MR GAUTIER André (169 ièm.), INDN GAUTROT/BRISSEPOIT (70 ièm.), MRS GENESTAR ET ANGELETTI Alexandre et Bruno (169 ièm.), MME GOMEZ Jacqueline (127 ièm.), MME HELLIGENSTEIN Raymonde (114 ièm.), MR HERMANT Jean-Pierre (127 ièm.), M/ME HESSEL Gilles/Hélène (118 ièm.), MME HISBERGUE Eliane (114 ièm.), SCI JACK (127 ièm.), M&ME JACQUEZ Julien et Jessica (67 ièm.), M&ME JOUET Sébastien et Sophie (127 ièm.), SCI JUDITH-VIRGINIE H et R LACHKAR (169 ièm.), INDN KABUS ET CLAUSEN (114 ièm.), M/ME KAISER Gerda (127 ièm.), INDN KANNENGIESER-ORSET (114 ièm.), M/ME KIMM Ernest & Eileen (114 ièm.), M/ME KRANEWITTER Margit (47 ièm.), M/ME KRETZ André (169 ièm.), M&ME KUZNIAR ET DI FAZIO Yannick et Catherine (114 ièm.), M/ME LAMUR Philippe/Claire (118 ièm.), M/ME LAMY Claude (127 ièm.), MR LARRUE René (127 ièm.), MR LAVERRIERE Julien (127 ièm.), INDN LE BORGNE-FOURNIER (114 ièm.), M/ME LE BOURHIS Jean-François (139 ièm.), MME LE HARS (127 ièm.), MME LE PEN Suzanne (114 ièm.), MR LE TOUZE Yves-Younik (68 ièm.), M/ME LEGRAND Angélique (127 ièm.), M/ME LENTA J.P. (127 ièm.), MME LEROY Michèle (63 ièm.), M/ME LEU Christophe & Nicole (114 ièm.), SCI LILOU (Mr/Mme POULET) (217 ièm.), M/ME LISOWSKI André/Barbara (169 ièm.), MR LLUDICE Jean-Pierre (127 ièm.), M/ME LOCKER Christine (64 ièm.), MME LOPEZ Alice (77 ièm.), M&ME LORRE Didier et Nicole (153 ièm.), MR LUISE Nicola (114 ièm.), SCI MARCOHP - M. DEBUCQUOY (169 ièm.), MRS MARI & CADEL Christian et Mickaël (127 ièm.), M&ME MARSAN ET PINI Mathieu et Delphine (127 ièm.), MR MARY Pierre (169 ièm.), SCI MDS (127 ièm.), MME MERAND Monique (114 ièm.), IND. MICHEL (127 ièm.), MME MIOCHE Laurence (127 ièm.), MR MIOCHE Philippe (127 ièm.), MME MOMET Josiane (67 ièm.), M/ME MOORS Paul Eugène/Ewa (63 ièm.), MR MOUNY Vincent (139 ièm.), MR MULLER Anders (169 ièm.), MME NEAU Marie-France (127 ièm.), M&ME NICOLETTI Marco et Valérie (127 ièm.), SCI P.A.C.C (169 ièm.), INDN PECQUERY ET SAHNOUN (127 ièm.), MME PEERAER Odette (67 ièm.), M/ME PEREIRA DE SOUSA Thierry/Nadia (207 ièm.), MME PERRIER Jeanne (114 ièm.), MR PETIT Johann (169 ièm.), MR PICHARD Olivier (64 ièm.), MME PORTMANN Margit (127 ièm.), M/ME PUC Claude (114 ièm.), INDV QUENARD (139 ièm.), M/ME RAMBALDI Noël (127 ièm.), MME RAVE Danielle (127 ièm.), MME RAYNAUD Christine (127 ièm.), M/ME RIGAUD Philippe (207 ièm.), MME ROMS Andree (80 ièm.), MME ROQUES Victoria (169 ièm.), M/ME ROTHIER Guy/Jacqueline (69 ièm.), M&ME SAISSY ET BONINO Didier et Emmanuelle (169 ièm.), M/ME SCAMARDELLA Agnès (127 ièm.), M/ME SCHERLER GOTTFRIED (127 ièm.), M/ME SCHNEIDER VOLKER (127 ièm.), MME SECHET-FAURE Madeleine (127 ièm.), M&ME SEGUY Pierre et Evelyne (127 ièm.), M/ME SICHEZ Joëlle (77 ièm.), MR SOUDAN Camille (169 ièm.), M&ME SPRUTTA ET DELERUE Laurent et Stéphanie (169 ièm.), MME STEVENS Liliane (127 ièm.), M/ME STURZENEGGER Ernst/Yvonne (169 ièm.), MR SUE Jérôme (47 ièm.), M/ME SWINN Michael (127 ièm.), M/ME TILLY Roger (127 ièm.), M&ME TOURNE ET LANSE Pascal et Samantha (114 ièm.), C/PTE TRAMONTANE (LA) (5 ièm.), MME UNITE - GIOVANNETTI Valérie (169 ièm.), M&ME UNITE John et Valérie (169 ièm.), MME URBANIAK Michelle (80 ièm.), M/ME VAN CAUTER Willy/Francine (169 ièm.), IND VERGEYLEN (114 ièm.), M/ME VERRECCHIA Eric (118 ièm.), INDV VITTENET-QUILICI (169 ièm.), MR VONTOBEL Michaël (169 ièm.), M/ME WATTIAUX Robert (127 ièm.), MME WHITESIDE M.L (127 ièm.), MME WILDGRUBER Sigrid (68 ièm.), M&ME ZHAO Mingsheng et Dada (169 ièm.), M&ME ZINKA Marc et Bettina (114 ièm.), MME ZWANENBURG Sylvie (127 ièm.),

Total: 163 Copropriétaires, représentant 21 818 tantièmes

CAPITOU DE L'ESTEREL

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 18H00 .

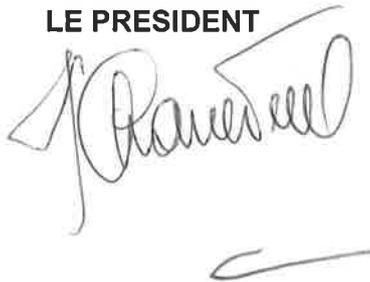
Le présent procès verbal est signé par les membres du Bureau après lecture.

Fait à Frejus, le 26 juillet 2018

Article 42 (alinéa 2) de la Loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 :

Les actions qui ont pour but de contester les décisions des Assemblées Générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants, dans un délai de deux mois à compter de la notification desdites décisions qui leur est faite à la diligence du Syndic, dans un délai de deux mois à compter de la tenue de l'Assemblée Générale. Sauf en cas d'urgence, l'exécution par le Syndic des travaux décidés par l'Assemblée Générale en application des Articles 25 et 26 est suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné à la première phrase du présent alinéa.

LE PRESIDENT



LES SCRUTATEURS



LE SECRETAIRE



RAPPORT MORAL DU CONSEIL SYNDICAL DU CAPITOU DE L'ESTEREL 2018 **JP Chantrel Président du CS .**

Le CS est un travail d'équipe, fort de 18 personnes réparties dans vos villages . Pour le bien de tous chacun apporte son expérience et assure une représentation dans son secteur .

C'est l'an 2 de notre action , voici en résumé ce que nous avons fait :

- **une gestion rigoureuse** , toujours le même montant pour le compte de fonctionnement depuis plusieurs années. Des dépenses revues et des économies réalisées sur différents postes . Une surveillance accrue des travaux demandés, avec une imputation responsabilisée (domaine ou particulier ?). Des débiteurs moins nombreux et des sommes moins importantes .
- **La piscine**, elle est faite conformément à vos votes, il a fallu du temps (du mauvais temps surtout) mais elle est prête à vous accueillir le résultat final est à la hauteur !
Vous aurez à voter aujourd'hui la refonte des vestiaires , ce n'est pas un luxe .
- **Les bracelets** , ils sont là, fonctionnels et adoptés par tous , simples et efficaces .
- **La surveillance**, elle se poursuit cette année avec Renée et Thibault que vous rencontrerez lorsque vous irez vous rafraîchir et nager .
Ces personnes sont là pour faire respecter les consignes et ce qui a été voté en AG, il n'est pas admissible que des copropriétaires les insultent .
- **Le pool house**, lui aussi il vous attend , à midi pour commander vos boissons qui ne sortiront pas de cet espace équipé d'un pédiluve pour respecter les prescriptions de l'ARS .
Le soir, cet espace ne sera pas accessible depuis la piscine mais uniquement par le bar
- **l'Hacienda** est équipée de nouveaux appareils en cuisine et de très belles chaises et tables que nous avons obtenues pour un prix particulièrement intéressant .
- **Le PLU** , je n'ose plus vous donner des dates car elles changent constamment avec de nouvelles exigences : % de surfaces imperméabilisées , proximité d'une bouche d'incendie. Nous avons demandé à notre géomètre de nous fournir un devis estimatif pour y répondre, initialement le coût était de 100 000 € puis une autre solution avec un drone pour 28000 € financement possible en récupérant 6000 € en réserve pour le calcul des surfaces et 20 000 € à récupérer sur l'assurance du domaine si celui ci est voté .
- **Le PPRIF** d'année en année , les travaux « doivent se faire » il nous faut attendre l'élargissement du chemin du Bonfin . Lors d'une récente visite en mairie , nous avons eu la surprise d'apprendre que nous étions en zone B1 ! J'attendrai un écrit sur cette classification avant de la diffuser .
- **Etat des routes** , nous avons réalisé ce qui avait été voté en AG c'est-à-dire chicanes et ralentisseurs qui ne sont pas là pour vous embêter mais vous obliger à réduire votre vitesse.
Nous sommes aussi vigilants pour l'état du revêtement, certaines allées doivent être refaites pour éviter qu'elles ne se dégradent encore plus . Nous proposerons au vote la réfection des allées les plus altérées . L'avenue du Capitou est encore praticable, quelques trous sont traités spécifiquement .
- **Eclairage et sécurité** : nos globes ne se font plus , il faudra les changer sur l'avenue du Capitou en utilisant des ampoules à LED plus performantes et moins énergivores.

Nous proposerons de les changer sur plusieurs trimestres et conserverons les globes pour les allées .

- **Limitation des chats errants** : l'association Chapitou réalise efficacement la stérilisation et réduit ainsi la prolifération des chats .

-**Fleurissement du Domaine** , nous avons commencé avec l'entrée et quelques zones sur l'avenue avec des plantes méditerranéennes .

-**La communication**, elle est assurée sur le site Internet du Domaine avec les news letters et les annonces diverses .

Voilà pour l'essentiel , cela représente beaucoup de travail et de disponibilité pour le Conseil syndical dans son ensemble , ne l'oubliez pas !

Nous sommes à votre écoute les 2^e et 4^e jeudi du mois de 9h30 à 11h30 .

Bien à tous

JP Chantrel

		Copropriété	Banque	Copropriété	Caisse
TRESORERIE arrêtée au 1 ^{er} avril 2017	6 946.87 €		6 407.18 €		539.69 €
<u>RECETTES de la saison 2017-2018</u>					
remboursement téléphone			37.80 €		
Recettes du tennis			2 402.00 €		449.00 €
Soirées repas à thèmes			3 357.00 €		1 639.00 €
remboursement factures hacienda			3 094.36 €		
remboursement Copro(AGI)			8 891.16 €		2 088.00 €
TOTAL RECETTES	10 979.16 €		8 891.16 €		2 088.00 €
<u>DEPENSES de la saison 2017-2018</u>					
téléphone			73.02 €		23.00 €
tennis			69.00 €		
association syndicale			2 189.92 €		
matériel et fournitures club			647.01 €		9.90 €
tenue de compte banque			7.20 €		
timbres poste			44.50 €		
animations hacienda			1 171.34 €		
SACEM			127.32 €		
matériel et lots animation sport			638.14 €		
achats bar restaurant			3 957.65 €		85.16 €
jouets de Noël			643.43 €		
fêtes et animation					1 100.00 €
personnel de restauration					
acteurs soirée théâtre					350.00 €
TOTAL DEPENSES	11 136.59 €		9 568.53 €		1 568.06 €
<u>BILAN</u>	-157.43 €		-677.37 €		519.94 €
Réserve au 01/04/2017	7 105.84 €		6 407.18 €		539.69 €
Exercice 2017-2018			-677.37 €		519.94 €
<u>Nouvelle réserve au 31/03/2018</u>			5 729.81 €		1 059.63 €



Club Sportif et de Loisirs
 Domaine du Capitou de l'Esterel
 83600 FRÉJUS

PROCES VERBAL de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
du CLUB SPORTIF et de LOISIRS du CAPITOU de l'ESTEREL
HACIENDA 08 août 2018

La séance est ouverte à 17h par M. Claude POISSON, président du CSL, qui remercie les quelques copropriétaires venus à la réunion.

Membres élus présents : M. Bellet - Mme Dossier - M. Esnault - M. Lambert - Mme Pain - Mme Pelletier - M. Poisson

Présents et représentés : 45 dont 2 colotis des collines

Le président tient tout d'abord à remercier les bénévoles qui animent les activités tout au long de l'année ainsi que Mme Haddad pour son travail d'information.

Un grand merci également à Emilia et Hubert pour les cours de gym aquatique et yoga, qu'ils auront encadrés tout l'été 2017, à la piscine.

Certains déplorent l'absence remarquée du président du Conseil Syndical qui montre ainsi son désintérêt pour le club et pour tous ses bénévoles qui l'animent toute l'année.

1/RAPPORT d'ACTIVITES de la saison du 1^{er} avril 2017 au 30 mars 2018

- 17/04/2017 - chasse aux œufs pour 43 enfants inscrits
- 17/06/2017 - randonnée nocturne dans l'Esterel « la marche des lucioles » a réuni une quarantaine de personnes.
- Juillet/août/2017 - animation avec Thibaut pour les enfants de 6 à 14 ans
- 15 Août 2017 - fête du Capitou - jeu de piste organisé par Virginie et Claudine - pêche à la ligne pour les petits - différents tournois - concours de pétanque - cross réunissant 50 participants. brocante et exposition des artistes du Capitou - soirée à l'Hacienda animée par un DJ -
- 31 octobre, fête d'Halloween suivie d'un repas préparé par un traiteur pour 58 personnes .
- En novembre, le Beaujolais Nouveau a réuni 72 personnes autour d'un repas préparé par Pascal et Edwige.
- 06/01, le Goûter de Noël a accueilli 45 enfants . Merci aux organisateurs qui ont préparé les cadeaux et le goûter. Le même soir ce fut la **présentation des vœux**, présidée par le président du domaine, M. Chantrel, suivie de la traditionnelle galette.
- 17/03, le CSL a organisé le **carnaval du Capitou** avec de nombreux participants. Le défilé a été perturbé par le mauvais temps. Pour clore le carnaval, un repas préparé par Pascal et Edwige a réuni 50 adultes et 17 enfants.
- 30/03 Soirée karaoké animée par Thierry et Christelle Bellanger.

RAPPEL des activités qui se déroulent toute l'année :

- la randonnée avec Martine
- la pétanque avec Bernard
- l'informatique avec Michel
- le VTT
- Jeux de société, de cartes et bibliothèque avec Irma

2/ RAPPORT FINANCIER.

*M. Michel Lambert trésorier du Club, présente le bilan des comptes. (Doc joint)
Les comptes sont approuvés à l'unanimité.*

3/ ELECTIONS

Cette année, renouvellement du bureau, 1/3 du bureau sortant selon le règlement. Ils sont réélus à l'unanimité.

Le bureau reste donc inchangé pour 3 ans.

Plusieurs nouveaux adjoints vont rejoindre le conseil d'administration.

Voir le tableau joint

NB : Dominique souhaite proposer un atelier d'art plastique dès septembre. Si vous êtes intéressé veuillez vous faire connaître au n° 06 37 07 75 39

Toutes les questions étant épuisées la séance est levée à 18h30

La secrétaire de séance

Mme Martine PELLETIER

Le Président du Club

M. Claude POISSON

Conseil d'administration du CSL pour les années 2018 à 2021

bureau

<i>Président</i>	<i>Claude POISSON</i>	<i>142</i>	<i>04 94 53 13 88</i>	<i>06 71 80 01 46</i>	<i>cl.poisson@wanadoo.fr</i>
<i>Vice Président</i>	<i>Evelyne DOSSIER</i>	<i>121</i>	<i>04 94 40 70 33</i>	<i>06 83 73 38 17</i>	<i>dossierm@wanadoo.fr</i>
<i>Trésorier</i>	<i>Michel LAMBERT</i>	<i>49</i>	<i>04 94 53 86 78</i>	<i>06 13 11 24 69</i>	<i>lambertmic@free.fr</i>
<i>Trésorier adjoint</i>	<i>Jacques ESNAULT</i>	<i>40</i>	<i>04 94 40 70 03</i>	<i>06 14 81 27 16</i>	<i>Jesnault2@club-internet.fr</i>
<i>Secrétaire</i>	<i>Martine PELLETIER</i>	<i>233</i>	<i>04 94 53 20 02</i>	<i>06 52 89 75 06</i>	<i>martinemona@wanadoo.fr</i>
<i>Secrétaire adjointe</i>	<i>Claudine PAIN</i>	<i>100</i>	<i>04 94 40 80 56</i>	<i>06 64 19 98 73</i>	<i>clo-pain@orange.fr</i>

adjoints

<i>Christelle Bellanger</i>	<i>149</i>	<i>04 94 51 17 65</i>	<i>06 60 04 73 43</i>	<i>kibel@free.fr</i>
<i>Robert Bellet</i>	<i>410</i>	<i>04 94 40 80 93</i>	<i>06 15 20 77 80</i>	<i>robertbellet@sfr.fr</i>
<i>Alain Bourcet</i>	<i>collines</i>		<i>07 81 78 00 27</i>	<i>alain.bourcet@orange.fr</i>
<i>Françoise De Coen</i>	<i>60</i>	<i>04 94 44 68 77</i>	<i>06 89 06 19 13</i>	<i>Fbauwens49@gmail.com</i>
<i>Virginie Dossier</i>	<i>121</i>		<i>07 85 86 27 15</i>	<i>virginiedossier1@yahoo.fr</i>
<i>Rosalie Harmand</i>	<i>67</i>		<i>06 19 45 38 52</i>	<i>harmand.rosalie@wanadoo.fr</i>
<i>Dominique Hartmann</i>	<i>130</i>		<i>06 37 07 75 39</i>	<i>dominique.hartmann83@gmail.com</i>
<i>Hubert Lurat</i>	<i>54</i>		<i>06 13 99 19 17</i>	<i>hubert.lurat@sfr.fr</i>
<i>Irma Piquemal</i>	<i>1</i>		<i>06 87 30 76 38</i>	<i>dubreuilirma@gmail.com</i>
<i>Eric Rombaux</i>	<i>308</i>		<i>06 76 75 68 46</i>	<i>eric.rombaux@sfr.fr</i>